



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-neuvième session
Vienne, 8-17 juin 2016

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-troisième session, tenue à Vienne du 15 au 26 février 2016

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Adoption de l'ordre du jour	4
C. Élection de la présidence	5
D. Débat général	5
E. Rapports nationaux	10
F. Colloque	10
G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	11
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	11
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	11
B. Coopération régionale et interrégionale	14
III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015	14
IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	17



V.	Débris spatiaux	19
VI.	Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	22
VII.	Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	26
VIII.	Météorologie de l'espace	30
IX.	Objets géocroiseurs	33
X.	Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	36
XI.	Viabilité à long terme des activités spatiales	39
XII.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	44
XIII.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique	45
Annexes		
I.	Rapport du Groupe de travail plénier	48
II.	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	54

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-troisième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 15 au 26 février 2016, sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des 69 États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 835^e séance, le 15 février, et à sa 837^e séance, le 16 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Angola, de Chypre, de la Norvège, du Panama et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À sa 835^e séance, le 15 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.
6. À sa 837^e séance, le 16 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.
7. Des observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont participé à la session.
8. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de

télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et Organisation internationale de télécommunications par satellites.

9. Y ont également assisté les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association africaine de télédétection de l'environnement (AATE), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, EURISY, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial (IISL), National Space Society (NSS), Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société internationale de photogrammétrie et télédétection (ISPRS), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

10. À sa 835^e séance, le 15 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation pour les applications sociales des techniques spatiales (Canada-Europe-États-Unis-Asie) (CANEUS), ainsi que les observateurs du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

11. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2016/INF/45 et Corr.1.

B. Adoption de l'ordre du jour

12. À sa 835^e séance, le 15 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection de la Présidence.
3. Déclaration de la Présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015.

7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie de l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
15. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Élection de la présidence

13. À sa 835^e séance, le Sous-Comité a élu V. K. Dadhwal (Inde) Président de sa cinquante-troisième session et Chiaki Mukai (Japon) Présidente de sa cinquante-quatrième session, conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 2015.

D. Débat général

14. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de la République dominicaine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des déclarations générales ont en outre été faites par les observateurs des entités ci-après: AATE, AIA, APSCO, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, CRTEAN, ESA, ESPI, EURISY, FIA, ISU, SWF et UIT.

15. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) Le 67^e Congrès international d'astronautique", par le représentant du Mexique;
- b) Observation de la Terre par les satellites GCOM-W et utilité de la mission" et "Le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales: 22 ans de développement par la collaboration", par les représentants du Japon;
- c) Le plan de développement à moyen et à long terme des infrastructures spatiales civiles en Chine", par le représentant de la Chine;
- d) Le rôle de l'industrie italienne dans l'exploration spatiale" et "Le répertoire de l'Agence spatiale italienne sur les activités scientifiques de l'ISS", par les représentants de l'Italie;
- e) Présentation des activités spatiales des Pays-Bas", par le représentant des Pays-Bas;
- f) Les missions russes d'interférométrie à très grande base: résultats et perspectives", par le représentant de la Fédération de Russie;
- g) Activités de recherche-développement de l'industrie spatiale tchèque", par le représentant de la République tchèque;
- h) Recherche sur Mars en milieu analogue de haute altitude: Résultats de la simulation d'exploration martienne sur glacier AMADEE-15", par le représentant de l'Autriche;
- i) Missions spatiales récentes de l'Inde: mise à jour de février 2016", par le représentant de l'Inde;
- j) L'importance d'une campagne de la Décennie lunaire internationale pour la science, l'exploration et le développement", par l'observateur de la National Space Society;
- k) Génération spatiale: Point de vue de la prochaine génération, 2016", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

16. Le Sous-Comité a accueilli El Salvador, les Émirats arabes unis, Israël, Oman, le Qatar et Sri Lanka en tant que tout derniers États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ce qui porte à 83 le nombre d'États membres du Comité.

17. À la 835^e séance, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa session en cours. Il a appelé l'attention du Sous-Comité sur plusieurs dispositions de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale concernant les travaux actuels du Sous-Comité et en particulier sur le fait que l'Assemblée générale avait insisté sur les progrès importants accomplis dans le développement de la science et des techniques spatiales et de leurs applications qui avaient permis à l'humanité d'explorer l'univers, ainsi que les réalisations spectaculaires des 50 dernières années dans le domaine de l'exploration spatiale et qu'à cet égard, elle avait reconnu que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique offraient un cadre exceptionnel sur le plan mondial à la coopération internationale à l'appui des activités spatiales, avec l'aide du Bureau

des affaires spatiales du Secrétariat. Le Président a en outre souligné que la recherche et le développement dans le domaine des sciences et des techniques spatiales demeuraient une condition *sine qua non* pour toute application spatiale au bénéfice du développement humain sur la Terre, pour protéger et préserver l'environnement terrestre et spatial, et pour toutes les activités d'exploration de l'Univers, et que par conséquent, le Comité et ses organes subsidiaires jouaient un rôle de chef de file pour unir le monde autour de l'utilisation des techniques spatiales à des fins pacifiques.

18. Également à la 835^e séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau au cours de l'année écoulée et présenté une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, notamment les activités d'information ainsi que les activités de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Elle a rendu compte de manière détaillée des activités menées par le Bureau à l'appui des objectifs du plan de travail du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2018 (UNISPACE+50). Elle a appelé l'attention sur la situation financière défavorable dans laquelle se trouvait le Bureau, soulignant l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution de son programme de travail. Elle a également décrit les efforts du Bureau pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies pour ce qui est du développement durable, de la santé dans le monde, des nouveaux problèmes de transport commercial dans l'espace et des questions de réglementation des petits satellites, qu'elle a présentés comme exemples du succès du Bureau pour s'acquitter de son mandat.

19. Le Sous-Comité a observé, à la mémoire de Boutros Boutros-Ghali, qui a été le sixième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de janvier 1992 à décembre 1996, une minute de silence, suivie d'un éloge prononcé par le représentant de l'Égypte.

20. Quelques délégations ont condamné le lancement d'un missile balistique à grande portée par la République populaire démocratique de Corée le 7 février 2016 malgré les vives préoccupations exprimées par la communauté internationale et en violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité, qui contribuait à la mise au point, par ce pays, de vecteurs d'armes nucléaires.

21. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait continué d'assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale se rapportant à ses travaux et aux activités menées par les organismes du système des Nations Unies conformément au mandat du Comité, ainsi que la collaboration du Bureau avec le Groupe d'experts créé en application de la résolution du Conseil de sécurité 1874 (2009).

22. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, quelques délégations ont estimé que l'Assemblée générale avait indiqué clairement que les technologies spatiales offraient des possibilités considérables tant pour les pays développés que pour les pays en développement et que l'Organisation des Nations Unies devrait

promouvoir un accès non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique ou scientifique.

23. Le Sous-Comité est convenu que l'amélioration du développement humain, de la prospérité et du bien-être exigeait une approche mondiale et que tous les pays avaient par conséquent amplement l'occasion de contribuer à trouver les moyens de mieux servir l'humanité grâce aux utilisations pacifiques de l'espace, notamment grâce à une collaboration plus étroite entre les États et un soutien sans réserve en matière de partage des connaissances et de renforcement des capacités sur la base de la coopération bilatérale et multilatérale.

24. Le Sous-Comité est convenu que les sciences et les techniques spatiales étaient essentielles pour relever les défis actuels et futurs liés au développement social et économique et à la durabilité, en particulier les systèmes de communication et de navigation, la gestion des catastrophes naturelles et les interventions d'urgence, la sécurité alimentaire, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles. À cet égard, il a insisté sur le rôle crucial des activités spatiales à l'appui du développement durable, en particulier en ce qui concerne la pérennité de la croissance économique, l'amélioration de la qualité de vie et la gestion de l'environnement mondial.

25. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement devraient bénéficier des techniques spatiales, en particulier pour favoriser leur développement social et économique; qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération pour faciliter l'échange de données et le transfert de technologie entre les États; et que la formation des scientifiques dans les pays en développement était cruciale pour la libre circulation des informations scientifiques et l'échange de données, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

26. Quelques délégations ont estimé que les avantages qu'offraient les activités spatiales étaient multisectoriels en ce qui concerne la gestion des catastrophes, l'agriculture, la santé, l'éducation et le développement durable.

27. Quelques délégations ont estimé que la coopération internationale et régionale en matière d'exploration et d'utilisation pacifique de l'espace aux fins de la réalisation des objectifs mondiaux de développement était essentielle pour les États et qu'elle devrait par conséquent être continuellement renforcée dans le cadre du Comité et de ses Sous-Comités, qui devraient demeurer l'instance internationale centrale pour débattre de ces questions. À cet égard, il est indispensable d'étudier les diverses possibilités de renforcer les capacités du Bureau des affaires spatiales, pour qu'il puisse activement contribuer à la promotion du renforcement des capacités et de l'assistance technique dans le domaine des sciences et des technologies spatiales et de leurs applications au profit de tous les États, en particulier des États en développement.

28. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; l'engagement des États à promouvoir

l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques exclusivement, en tant que patrimoine commun de l'humanité; la non-militarisation de l'espace, le non-déploiement d'armes dans l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et la coopération internationale et régionale pour la promotion du développement des activités spatiales.

29. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement, ainsi que des avancées technologiques actuelles et du rôle de plus en plus important que jouent de nouveaux acteurs privés, qu'il devrait y avoir une plus grande coordination et une plus grande interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique pour promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification, ainsi que la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions qui étaient déterminantes pour l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

30. Une délégation a dit que le Président sortant du Sous-Comité avait, dans la déclaration qu'il avait faite à l'ouverture de la session, rappelé plusieurs dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, à savoir le concept de non-appropriation. Se félicitant de la déclaration faite par le Président sortant, elle a indiqué partager la vision des choses d'autres pays, qui voyaient des incohérences entre des législations nationales qui permettraient d'exploiter économiquement les corps célestes et les principes énoncés dans les traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

31. Il a été dit que la législation autorisant les activités commerciales dans l'espace que le pays de cette délégation avait récemment promulguée ne les autorisait, en fait, que dans une mesure compatible avec les obligations internationales. Ladite délégation a noté que cette loi devait être interprétée et appliquée conformément aux obligations internationales et qu'elle ne permettait de revendiquer ni la souveraineté, ni des droits souverains ou exclusifs, ni, encore, quelque juridiction que ce soit sur un corps céleste ou sa propriété.

32. Quelques délégations ont exprimé l'avis que toute initiative relative à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devrait être traitée par le Comité et que les discussions au sein des organisations multilatérales dotées de mandats spécifiques étaient une condition essentielle de l'élaboration d'instruments juridiques contraignants qui contribuaient à l'amélioration du droit de l'espace et permettraient la participation de tous les États sur un pied d'égalité. Ces délégations ont estimé qu'en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, les questions d'actualité relatives à la coopération internationale, telles que les débris spatiaux, l'échange d'informations, les mécanismes de notification et la viabilité à long terme des activités spatiales ne pouvaient faire l'objet d'accords non contraignants négociés en dehors du cadre de l'ONU.

33. Le Sous-Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour développer des applications spatiales et l'a encouragé à poursuivre sa coopération constructive pour faciliter la disponibilité et l'accessibilité des technologies et des applications spatiales pour tous les États.

34. Le Sous-Comité a remercié les organisateurs des manifestations suivantes tenues en marge de sa session en cours:

a) Séminaire organisé par le Japon sur le thème “La technologie unique japonaise au service de l’activité spatiale”;

b) Séminaire “Senior Voices” organisé par l’Institut européen de politique spatiale avec la participation de Peter Jankowitsch (Autriche) et de David Kendall (Canada);

c) Exposition organisée par le Mexique sur “L’utilisation de l’imagerie satellitaire dans la réduction des risques au Mexique”.

35. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la contribution volontaire en espèces versée par la Suisse à l’appui du projet de création, à Genève, d’un bureau interinstitutions de liaison et de coordination de la promotion des outils et des technologies spatiales pour les affaires humanitaires, l’environnement et la sécurité.

E. Rapports nationaux

36. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/1100 et Add.1, A/AC.105/1100/Add.1/Rev.1) et du document de séance (A/AC.105/C.1/2016/CRP.10) qu’il a examinés au titre du point 4 de l’ordre du jour intitulé “Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales”. Il a recommandé au Secrétariat de continuer d’inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

F. Colloque

37. Conformément à l’accord auquel est parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), et à sa cinquante-deuxième session, en 2015 (A/AC.105/1088, par. 274 et annexe I, par. 8), un colloque organisé par le Bureau des affaires spatiales sur le thème “Le rôle de l’industrie dans l’exploration spatiale” s’est tenu le 15 février 2016.

38. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque était le dixième d’une série de colloques visant à renforcer le partenariat avec l’industrie et, à ce propos, a remercié le Bureau des affaires spatiales pour son excellent travail.

39. Le colloque, qui s’organisait autour de présentations et de débats, a été animé par Steve Boehinger, d’Euroconsult, et ouvert et conclu par des remarques de la Directrice du Bureau des affaires spatiales. Les présentations faites à cette occasion étaient les suivantes: “L’exploration spatiale dans l’économie spatiale” par Steve Boehinger (Euroconsult), “L’industrie spatiale et l’exploration spatiale en Europe” par Carlo Mirra (Airbus Defence and Space), “L’industrie spatiale et l’exploration spatiale aux États-Unis” par Mark Skinner (Boeing), “Les transports commerciaux dans l’espace” par Mark Sundahl (Groupe de travail de la politique spatiale internationale de l’Administration fédérale de l’aviation des États-Unis), “L’industrie spatiale et l’exploration spatiale au Japon” par Hiroshi Koyama (Mitsubishi Electric Corporation) et “Rôle de l’industrie spatiale chinoise dans l’exploration spatiale” par Fan Weina (China Aerospace Science and Technology Corporation).

G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

40. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa 854^e séance, le 26 février 2016, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient ses vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

41. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

42. À la 846^e séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

43. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction le travail effectué par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Programme et a félicité Takao Doi, le Spécialiste pour les applications des techniques spatiales, de son excellent travail en vue de réaliser les objectifs du Programme.

44. Les représentants de l'Allemagne, du Chili, de la Chine, des États-Unis, de la France, du Japon, du Nigéria et de Sri Lanka ont fait des déclarations au titre du point 5. Une déclaration au titre de ce point a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Un observateur de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a également fait une déclaration.

45. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique: programme de formation pour 2016", par le représentant de la Chine;
- b) "Optimiser les résultats grâce au module d'expérimentation japonais de la Station spatiale internationale", par le représentant du Japon;
- c) "Continuité des vols habités", par le représentant des États-Unis.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

46. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l'orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/1107, par. 1 à 16). Il a noté que les activités du Programme pour 2015 avaient été menées à bien de manière satisfaisante et s'est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.

47. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l'espace, le changement climatique, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l'Initiative sur les retombées bénéfiques pour l'humanité des technologies de l'espace, la biodiversité et les écosystèmes.

48. Le Sous-Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, en collaboration avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), avaient lancé en septembre 2015 un programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale (ISS). Ce programme, intitulé "KiboCUBE", a pour objectif de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en offrant à des établissements d'enseignement ou de recherche de pays en développement la possibilité de déployer de petits satellites (CubeSat) depuis le module Kibo.

49. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le troisième cycle du projet d'instrumentation en l'absence de gravité lancé en 2012 dans le cadre des activités de renforcement des capacités de l'Initiative sur les retombées bénéfiques pour l'humanité des technologies de l'espace avait été mené à bien (voir A/AC.105/1108). Il a également noté que 45 établissements du monde entier participaient à ce projet.

50. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires (en espèces et en nature) avaient été fournies par plusieurs États Membres et organisations pour 2015 (voir A/AC.105/1107, par. 42).

51. Quelques délégations ont noté qu'il faudrait, pour éviter les difficultés administratives, améliorer la procédure générale qu'appliquent le Comité et l'Assemblée générale pour approuver les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

1. Année 2015

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

52. Le Sous-Comité avait recommandé le programme ci-après de réunions, colloques et ateliers pour 2015 (A/AC.105/1107, annexe I):

a) Atelier ONU/Japon sur la météorologie de l'espace: résultats scientifiques et produits de données des instruments de l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace, tenu à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars;

b) Atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Krasnoïarsk (Fédération de Russie) du 18 au 22 mai;

c) Réunion sur les applications des sciences et techniques spatiales dans le domaine de la santé publique, organisée par l'Organisation mondiale de la Santé et le Bureau des affaires spatiales à Genève les 15 et 16 juin.

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

53. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement et le Ministère de l'industrie italiens d'avoir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica, fourni des bourses pour le onzième cours de maître sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications, qui s'était achevé en septembre, et pour le douzième cours, qui avait débuté en octobre 2015.

54. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir poursuivi le programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites, en coopération avec l'Institut de technologie de Kyushu; il a noté que les six boursiers de la promotion 2015 avaient commencé leurs études en octobre 2015.

55. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement allemand qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité de l'Université de Brême et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), avait maintenu son programme de bourses pour des expériences en tour d'impesanteur et mené à bien le deuxième cycle de ce programme.

2. Année 2016

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

56. Le Sous-Comité a recommandé le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques et ateliers pour 2016:

a) Atelier ONU/Costa Rica sur les retombées bénéfiques pour l'humanité des technologies de l'espace, devant se tenir à San José du 7 au 11 mars;

b) Atelier ONU/Inde sur l'utilisation de données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques: L'expérience de l'Asie, devant se tenir à Hyderabad (Inde) du 8 au 10 mars;

c) Atelier ONU/Kenya sur les technologies spatiales et leurs applications pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité, devant se tenir à Nairobi du 27 au 30 juin;

d) Colloque ONU/Autriche sur les applications intégrées des techniques spatiales pour l'étude du changement climatique, devant se tenir à Graz (Autriche) du 12 au 14 septembre;

e) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les techniques spatiales au service du progrès socioéconomique, devant se tenir à Guadalajara (Mexique) du 23 au 25 septembre;

f) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales pour la surveillance des tempêtes de poussière et des sécheresses dans la région du Moyen-Orient, devant se tenir à Téhéran du 5 au 9 novembre;

g) Atelier ONU/Népal sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Katmandou du 5 au 9 décembre;

h) Colloque ONU/Afrique du Sud sur les technologies spatiales fondamentales, devant se tenir en Afrique du Sud vers la fin de l'année.

B. Coopération régionale et interrégionale

57. Le Sous-Comité a noté que le calendrier des stages postuniversitaires d'une durée de neuf mois qui étaient proposés pour la période 2014-2016 par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU figurait à l'annexe du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1107, annexe III).

58. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 70/82, l'Assemblée générale avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'elle avait noté à cet égard l'importance de la participation égale des femmes dans tous les domaines de la science et de la technique.

59. Le Sous-Comité a noté que le Conseil de l'APSCO avait tenu sa neuvième réunion en Chine du 28 au 30 octobre 2015. Il a également noté que l'APSCO avait organisé à Beijing, le 27 octobre 2015, avec l'Agence spatiale chinoise (CNSA), un Forum sur les stratégies de développement.

60. Le Sous-Comité a noté que la septième Conférence de l'espace pour les Amériques avait eu lieu du 17 au 19 novembre 2015 à Managua. Cette conférence avait donné lieu à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Managua.

61. Le Sous-Comité a noté que la sixième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, qui avait eu lieu à Charm el-Cheikh (Égypte) du 1^{er} au 4 décembre 2015, avait également examiné la politique et la stratégie spatiales africaines, dont l'Union africaine devait débattre en 2016.

62. Le Sous-Comité a noté que la vingt-deuxième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) avait eu lieu du 1^{er} au 4 décembre 2015 à Bali (Indonésie) sur le thème "Partager des solutions grâce à la synergie dans l'espace". La vingt-troisième session de l'APRSAF aurait lieu à Manille en novembre 2016.

63. Le Sous-Comité a été informé des contributions en espèces reçues des donateurs ces dernières années et a engagé les États membres à continuer d'aider la communauté internationale à réaliser les objectifs en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales.

III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015

64. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015".

65. Les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, de l’Argentine, du Brésil, de l’Égypte et du Japon, de même que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 6 de l’ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d’autres États membres.

66. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) “SpacePharma”, par le représentant d’Israël;
- b) “Les contributions de l’Agence aérospatiale allemande (DLR) face aux grandes questions mondiales – protection de l’environnement, changements climatiques, gestion des catastrophes”, par le représentant de l’Allemagne;
- c) “Améliorer la sécurité alimentaire grâce à l’utilisation des technologies satellitaires au service de l’assurance-récolte et de la gestion des catastrophes”, par le représentant de la Suisse;
- d) “Université aérospatiale d’État de Samara: possibilités de coopération avec des centres de recherche scientifique et d’enseignement dans des pays en développement”, par le représentant de la Fédération de Russie;
- e) “Le Nil et le développement durable en Égypte”, par le représentant de l’Égypte;
- f) “Les activités de l’OCDE dans le domaine spatial”, par l’observateur de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

67. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Note du Secrétariat intitulée “Cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique: thème pour 2018 des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique” (A/AC.105/L.297);
- b) Document de séance contenant une proposition relative aux priorités thématiques d’UNISPACE+50, soumise par le Comité directeur chargé de préparer cet événement (A/AC.105/C.1/2016/CRP.18);
- c) Document de séance contenant un rapport du Groupe d’experts sur l’espace et la santé mondiale (A/AC.105/C.1/2016/CRP.21).

68. Le Sous-Comité a noté que l’année 2015 avait marqué une étape importante, avec l’adoption, par la communauté internationale, de programmes stratégiques interdépendants, notamment du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris sur les changements climatiques.

69. À cet égard, le Sous-Comité a rappelé que l’Assemblée générale, dans sa résolution 70/82, avait exprimé sa conviction que les sciences et techniques spatiales et leurs applications, telles que les communications par satellite, les systèmes d’observation de la Terre et les techniques de navigation par satellite, constituaient des outils indispensables pour trouver des solutions viables et à long terme propres à assurer un développement durable et pouvaient contribuer plus efficacement aux efforts visant à promouvoir le développement de tous les

pays et régions du monde, soulignant la nécessité de tirer parti des avantages des techniques spatiales en vue d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

70. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait approuvé, en 2015, le plan de travail pour les préparatifs d'UNISPACE+50, tel qu'il figure dans le document A/AC.105/L.297, et que ce plan offrirait au Comité et à ses organes subsidiaires une possibilité supplémentaire de poursuivre le programme de développement mondial adopté dans le cadre des trois sommets mondiaux de 2015.

71. Quelques délégations ont estimé qu'UNISPACE+50 arrivait à point nommé pour intensifier la coopération internationale relative aux utilisations pacifiques de l'espace ainsi que le renforcement des capacités dans ce domaine, notamment au profit des pays en développement.

72. Quelques délégations ont estimé que les progrès accomplis dans le domaine des sciences et techniques spatiales et l'évolution rapide des programmes spatiaux, conjugués à une approche différente de la sécurité spatiale et à la présence de nouveaux acteurs dans le domaine spatial, notamment avec le développement du secteur commercial, étaient autant d'éléments qui faisaient apparaître de nouvelles difficultés. Afin d'y faire face efficacement, il faudrait envisager la création de nouveaux instruments juridiquement contraignants et d'autres mécanismes tels que des lignes directrices, des codes et d'autres instruments de réglementation, dont l'objectif commun serait de surmonter les défis auxquels l'humanité était confrontée, y compris dans le contexte du développement durable. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'il était nécessaire, pour répondre à ces défis, de renforcer le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales.

73. Il a été exprimé l'avis que le Bureau des affaires spatiales pourrait aider à coordonner la réalisation, en microgravité, d'une étude internationale visant le développement de vaccins contre les maladies transmises par le moustique *Aedes aegypti*. Pour accélérer ce processus, on pourrait, par exemple, réaliser cette étude dans les laboratoires de la Station spatiale internationale ou utiliser des satellites ou des fusées suborbitales.

74. Le Sous-Comité a noté que les sciences et techniques spatiales et leurs applications constituaient d'importants facteurs de développement économique, social et culturel, contribuant notamment à l'éradication de la pauvreté, qu'elles offraient un potentiel immense susceptible de bénéficier aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement et qu'elles jouaient un rôle central dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

75. À cet égard, le Sous-Comité a noté les mesures que prend actuellement la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'adoption d'une politique et d'une stratégie spatiales africaines par les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé à la vingt-sixième session de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.

76. Le Sous-Comité a noté le rôle primordial des données d'observation de la Terre rassemblées aux niveaux local, régional et mondial, qui permettraient de prendre des décisions fondées et d'adopter des mesures d'alerte rapide en cas

d'épidémies de maladies infectieuses. Sur ce point, il a réaffirmé l'importance des travaux menés par le Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, qu'il avait constitué en 2014.

77. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la publication en ligne consacrée à l'espace au service du développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (*Space for Agriculture Development and Food Security*), qui s'appuyait sur les travaux réalisés dans ces domaines par la Réunion interinstitutions sur les affaires spatiales; cette publication avait été préparée par le Bureau des affaires spatiales et était disponible sur son site Web (www.unoosa.org).

78. Le Sous-Comité a en outre félicité le Bureau des affaires spatiales d'avoir lancé, pour la période 2016-2018, une série de forums de haut niveau sur le thème de l'espace comme moteur d'un développement socioéconomique durable; cette initiative opportune et pertinente avait pour vocation de constituer une plate-forme permettant à la communauté internationale d'examiner plus avant les contributions des sciences et techniques spatiales au développement mondial, tout en offrant la possibilité de créer de nouveaux partenariats et de nouveaux cadres de coopération internationale dans la perspective d'UNISPACE+50, en 2018.

79. Le Sous-Comité a noté que l'Institut européen de politique spatiale prévoyait d'organiser, en 2016, une série de dialogues sur le thème de l'espace au service du développement durable, afin d'associer différents acteurs, depuis les pays présents dans l'espace jusqu'à ceux qui n'y menaient aucune activité, en passant par des organismes non gouvernementaux.

80. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de Chiaki Mukai (Japon). À sa 852^e séance, le 25 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

81. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".

82. Les représentants de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, de l'Iran (République islamique d') et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par des représentants d'autres États membres.

83. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le point sur les satellites météorologiques de la NOAA", par le représentant des États-Unis;

b) “Huitième Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l’eau: appel à candidatures”, par l’observateur du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l’eau.

84. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux relatifs à la télédétection, notamment dans les domaines suivants: surveillance des changements climatiques; gestion des catastrophes; volcanologie et sismologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l’air et de l’eau pour leur teneur en aérosols et polluants; météorologie et prévisions météorologiques; agriculture; irrigation et surveillance des sécheresses; surveillance de la déforestation et de la dégradation des forêts et cartographie des zones côtières, de la mise en valeur des bassins versants et de l’occupation des sols; surveillance de la couverture de glace et des glaciers; océanographie et surveillance des températures; développement rural et urbanisme; développement d’infrastructures et surveillance des oléoducs et gazoducs; santé mondiale; et sécurité alimentaire et quantification du rendement des cultures.

85. Le Sous-Comité a pris note de l’action constante que mènent les pays en développement pour renforcer leurs moyens d’observation de la Terre pour combattre la pauvreté, améliorer la qualité de vie et faire progresser leur développement socioéconomique par une exploitation rationnelle et durable des ressources. À cet égard, il a également noté qu’il s’était produit une intensification de la collaboration des pays en développement avec le Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (UN-SPIDER) pour renforcer les capacités de gestion des catastrophes et diffuser les informations aux décideurs au niveau national.

86. Le Sous-Comité a noté qu’en utilisant des données d’observation de la Terre, des décideurs de pays en développement avaient pu, aux niveaux national et local, offrir des services sociaux mieux ciblés et plus efficaces tout en réduisant considérablement les coûts.

87. Le Sous-Comité a noté les efforts faits pour promouvoir le développement d’applications utilisant des données d’observation de la Terre et inciter les entités commerciales et gouvernementales à diffuser ces applications comme moyen d’encourager l’utilisation accrue de données satellitaires par les décideurs et de promouvoir le développement économique local et régional.

88. Le Sous-Comité a noté la volonté qu’avaient les États membres de coopérer, au niveau international, aux fins de la collecte, du traitement et de la diffusion de données et d’applications d’observation de la Terre, en particulier au profit de pays en développement, pour faciliter la prise de décisions éclairées. Il a noté, à cet égard, l’existence de diverses initiatives régionales et internationales, comme le Système méso-américain de visualisation et de surveillance (SERVIR) et le Programme d’applications satellitaires pour l’environnement (SAFE) du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales.

89. Le Sous-Comité a noté l’existence de plusieurs lancements à venir de satellites d’observation de la Terre de la prochaine génération destinés à compléter les satellites opérationnels existants qui observaient à haute résolution, haute précision et de manière soutenue l’environnement de la Terre. Il a également noté que des

États membres prévoyaient de développer et de construire de tels satellites conjointement. Associés à des systèmes terrestres, tous ces satellites pourraient encore améliorer la surveillance de l'environnement de la Terre.

90. Le Sous-Comité a pris note du soutien constant apporté aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et du fait que l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale avait pris la présidence du CEOS pour 2015. Il a noté que la trentième session plénière du CEOS se tiendrait à Brisbane (Australie) en octobre 2016.

91. Le Sous-Comité a pris note du soutien constant apporté aux activités du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), observant qu'il avait mis au point, pour promouvoir la prise de décisions éclairées sur la base de données et d'applications d'observation de la Terre, un plan décennal qui avait été approuvé à son sommet ministériel de novembre 2015, tenu à Mexico. Il a également noté que le prochain sommet ministériel du Groupe aurait lieu à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2016.

V. Débris spatiaux

92. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Débris spatiaux".

93. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 8 de l'ordre du jour, de même que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

94. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Mises à jour sur l'environnement, les opérations et la modélisation concernant les débris spatiaux aux États-Unis", par le représentant des États-Unis;

b) "Pratiques de la Chine en matière de retrait des satellites à l'issue des missions aux fins de la viabilité à long terme de l'espace", par le représentant de la Chine;

c) "Aperçu des activités annuelles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC)" et "One Web", par les représentants du Royaume-Uni;

d) "Aperçu des activités relatives aux débris spatiaux menées par la France en 2015", par le représentant de la France;

e) "Évolutions récentes du projet ISON (International Scientific Optical Observation Network)", par le représentant de la Fédération de Russie.

95. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Informations concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes

relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux, contenues dans les réponses reçues d'États Membres et d'organisations internationales (A/AC.105/C.1/110 et A/AC.105/C.1/2016/CRP.8);

b) Document de séance consacré au recueil des normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire les débris spatiaux (A/AC.105/C.1/2016/CRP.9);

c) Document de séance consacré aux activités des États Membres en matière de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace (A/AC.105/C.1/2016/CRP.10), contenant une réponse de la République tchèque à propos de la coopération internationale aux fins de la réduction des débris spatiaux.

96. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par la quantité croissante de débris spatiaux et a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore fait, y compris au niveau des agences spatiales, des industries et des universités, à appliquer volontairement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

97. Le Sous-Comité est convenu que les États, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux équipés de sources d'énergie nucléaire, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. À cet égard, il a encouragé les États à rendre compte régulièrement de leur situation concernant l'application des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

98. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que quelques États et organisations internationales intergouvernementales appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux de l'IADC, et qu'un certain nombre d'États avaient élaboré, en la matière, leurs propres normes en s'inspirant de ces Lignes directrices

99. Le Sous-Comité a observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices de l'IADC et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme références pour le cadre réglementaire qui régit les activités spatiales nationales. Il a également noté que d'autres États avaient coopéré par l'intermédiaire du "Cadre de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite" financé par l'Union européenne, ainsi que dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial, afin de traiter la question des débris spatiaux.

100. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté, pour réduire les débris spatiaux, un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes (amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, réorbitation de satellites, passivation, procédures de fin de vie et développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux, notamment)

101. Le Sous-Comité a noté que des travaux de recherche et de mise en œuvre étaient menés pour développer et améliorer les activités de réduction des débris

spatiaux, de modélisation et de mesure, ainsi que les techniques associées à l'observation et à la surveillance continue des débris spatiaux, à la prévision et à la notification de la rentrée dans l'atmosphère et de la fragmentation des débris, à l'évitement des collisions et à la modélisation des probabilités de collision, à la maintenance en orbite de satellites par des robots et au retrait des débris spatiaux, et les techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris spatiaux et de limiter la création de nouveaux débris.

102. Le Sous-Comité a salué l'action soutenue menée par l'IADC, dont les travaux initiaux avaient servi de base aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notant que l'IADC continuait de s'employer à décrire l'environnement constitué par les débris spatiaux et à évaluer les améliorations qui pourraient être apportées à ses propres lignes directrices en la matière.

103. Il a été exprimé l'avis que, malgré les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, l'environnement orbital s'était détérioré à un point critique, et que la nécessité d'encourager davantage les activités de réduction des débris spatiaux apparaissait plus clairement. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont également déclaré que la situation récente montrait l'importance primordiale des mesures destinées à protéger les engins spatiaux, même non habités, des dommages provoqués par l'impact de débris spatiaux, car une collision avec des débris de grande taille pouvait brusquement détériorer encore l'environnement orbital, et même de petits débris causer, sur les engins spatiaux, des dysfonctionnements potentiellement propices à une fragmentation ou à une collision.

104. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux, y compris ceux résultant de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire.

105. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les textes issus des délibérations des groupes de travail du Sous-Comité, tels que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, devraient être officiellement présentés au Sous-Comité juridique pour qu'il les examine.

106. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux demeuraient utiles pour promouvoir l'acceptation et l'application universelles des mesures de réduction des débris spatiaux. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont engagé les pays et organisations du monde entier qui mènent des activités dans l'espace à appliquer ces lignes directrices dans le cadre de la conception et de l'exploitation de leurs systèmes spatiaux, afin de limiter la production de débris spatiaux.

107. Quelques délégations ont estimé que le partage de savoir-faire, de données et de méthodes d'analyse entre les États était essentiel pour mettre en place des stratégies de réduction et des mesures correctives efficaces.

108. Quelques délégations ont estimé qu'étant donné que les débris spatiaux avaient été créés par les opérations passées des pays déjà présents dans l'espace, ces

derniers devraient aider les pays ayant des programmes spatiaux naissants à appliquer des mesures de réduction des débris spatiaux en leur fournissant des systèmes d'analyse des risques par évaluation des conjonctions et des systèmes de veille spatiale permettant une surveillance en temps réel des objets spatiaux, et en leur apportant un soutien scientifique et technologique, y compris en mettant à leur disposition les technologies appropriées, sans imposer de dépenses excessives aux programmes spatiaux des pays en développement.

109. Il a été exprimé l'avis qu'il faudrait mettre au point un mécanisme pour aider les nations spatiales émergentes qui ne disposent pas de ressources financières et technologiques suffisantes à se conformer à l'ensemble des Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris.

110. Il a été exprimé l'avis que des efforts coordonnés étaient indispensables pour régler les aspects technologiques et financiers du retrait des débris.

111. Il a été exprimé l'avis que les évolutions récentes survenues dans le domaine des petits satellites, ainsi que les annonces effectuées par des entreprises privées concernant le lancement de vastes constellations de satellites, avaient soulevé des questions relatives à l'impact que ces activités pouvaient avoir, à moyen et à long terme, sur l'environnement constitué par les débris spatiaux. La délégation qui a exprimé ce point de vue a fait savoir au Sous-Comité que selon des études préliminaires, les conséquences à long terme des constellations dépendaient très largement du degré d'application des lignes directrices existantes en matière de réduction des débris, en particulier pour ce qui était du retrait en fin de vie des éléments des constellations.

112. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le recueil des normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire les débris spatiaux, élaboré à l'initiative de l'Allemagne, du Canada et de la République tchèque, était constamment tenu à jour sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, et il a invité les États Membres à l'enrichir ou à l'actualiser.

113. Ayant pris note du paragraphe 11 de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à soumettre des rapports concernant la recherche sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux et la façon dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

114. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

115. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée, de Sri Lanka et du

Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration sur ce point a été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Un représentant du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration sur les activités de UN-SPIDER. L'observateur de CANEUS International a fait une déclaration sur son initiative Global-Sat, une constellation visant à coordonner plusieurs satellites à l'appui du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

116. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Les contributions de l'Agence aérospatiale allemande (DLR) face aux grandes questions mondiales – protection de l'environnement, changement climatique, gestion des catastrophes", par une représentante de l'Allemagne;
- b) "L'utilisation synergique des données fournies par COSMO-SkyMed et Sentinel à l'appui de la gestion des catastrophes", par une représentante de l'Italie;
- c) "Le réchauffement planétaire et ses conséquences néfastes pour l'Égypte", par un représentant de l'Égypte.

117. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Rapport de la Conférence internationale ONU/Allemagne sur l'observation de la Terre: des solutions globales pour affronter les défis du développement durable dans les sociétés à risque, tenue à Bonn (Allemagne) du 26 au 28 mai 2015 (A/AC.105/1097);
- b) Rapport sur le portail de connaissances du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence: progrès récents (A/AC.105/1101);
- c) Rapport de la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: renforcer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, tenue à Beijing du 14 au 16 septembre 2015 (A/AC.105/1102);
- d) Rapport sur les activités menées en 2015 par les bureaux régionaux d'appui dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1103);
- e) Rapport sur les activités menées en 2015 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1105);
- f) Note du Secrétariat sur UN-SPIDER: renforcement des systèmes d'alerte précoce en cas de sécheresse en Amérique centrale et en République dominicaine (A/AC.105/C.1/2016/CRP.19).

118. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour les rapports qu'il lui avait présentés sur les activités de UN-SPIDER en 2015 et a noté avec satisfaction que la mise en œuvre des activités prévues au programme avaient progressé et en particulier que l'on avait continué de soutenir les interventions

d'urgence, notamment par des services consultatifs. Quelques délégations ont informé le Sous-Comité qu'elles appliquaient les recommandations fournies par les services consultatifs techniques de UN-SPIDER.

119. Le Sous-Comité a noté qu'en 2015, UN-SPIDER, avec l'appui soutenu de son réseau de partenaires, avait mené des missions d'appui consultatif et d'évaluation au Gabon, au Honduras et en République démocratique populaire lao, et envoyé une mission d'experts en El Salvador. Il a également pris note avec satisfaction des sessions de formation aux fins du renforcement des capacités tenues en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Bhoutan, en Chine, en Colombie, aux États-Unis d'Amérique et au Mexique pour répondre à des demandes concrètes et donner suite aux missions d'appui consultatif que UN-SPIDER y avait menées les années précédentes.

120. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction l'évolution du portail de connaissances du programme UN-SPIDER (www.un-spider.org), en particulier la possibilité de consulter le portail en plusieurs langues.

121. Le Sous-Comité a pris acte de plus d'une vingtaine d'activités prévues pour 2016, qui feraient l'objet d'un rapport détaillé à la session suivante; il a noté les synergies et les activités internationales facilitées par le programme UN-SPIDER. Il a également pris note des autres sessions de renforcement des capacités prévues et a souligné qu'il convenait de soutenir davantage le renforcement des capacités dans les différentes régions.

122. Le Sous-Comité s'est félicité des activités de promotion de UN-SPIDER prévues et des partenariats forgés avec des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des gouvernements pour continuer à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le cadre d'initiatives mondiales ou régionales telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques¹. Il a en outre indiqué qu'il fallait continuer d'établir des relations complémentaires entre UN-SPIDER et les autres initiatives, et que les liens existants, notamment avec Sentinel-Asia devaient être consolidés.

123. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États membres pour accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, en particulier dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi qu'à l'appui du programme UN-SPIDER. Il s'agissait notamment des activités suivantes: promouvoir les observations d'urgence en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique dans le cadre de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également dénommée Charte internationale "Espace et catastrophes majeures") et du projet "Sentinel-Asia". Il s'agissait également de la contribution apportée par le Center for Satellite-based Crisis Information de l'Agence aérospatiale allemande à plusieurs activités de cartographie opérationnelle et d'analyse des catastrophes dans le monde, notamment en fournissant des données

¹ Adopté le 12 décembre 2015 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

provenant de satellites en plusieurs occasions où la Charte internationale avait été activée.

124. Le Sous-Comité s'est également félicité des autres activités entreprises par les États membres dans ce domaine, telles que la promotion, avec l'appui de UN-SPIDER, de l'initiative d'accès universel de la Charte internationale; la mise en place de portails nationaux ou régionaux de données pour la diffusion d'informations en temps quasi réel, comme le centre national d'appui aux applications des informations satellitaires de la République de Corée, ainsi que la réalisation d'évaluations et de cartes des risques reposant sur l'information d'origine spatiale. Parmi les autres activités, on peut citer l'appui fourni dans l'Himalaya et en Afrique par l'intermédiaire du Système de visualisation et de surveillance régional, financé par les États-Unis, notamment pour créer un nouveau centre au Niger; et d'autres exemples de produits définis pour des utilisateurs finaux particuliers et sectoriels au niveau national.

125. Le Sous-Comité s'est félicité des activités menées par plusieurs États membres, directement ou par l'intermédiaire de la Charte internationale, afin de faciliter l'accès aux images satellitaires et aux informations d'origine spatiale à l'appui des interventions d'urgence après le tremblement de terre au Népal en mai 2015.

126. Le Sous-Comité a noté que la Charte internationale avait été activée plus de 470 fois depuis sa création et 39 fois en 2015. Il a également noté que Sentinel-Asia avait été activé 22 fois pour des catastrophes, notamment pour des typhons, des inondations, des tremblements de terre, des éruptions volcaniques et des glissements de terrain.

127. Le Sous-Comité a pris acte des efforts déployés par plusieurs États membres dans le cadre du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, en particulier dans le cadre de son groupe de travail sur les catastrophes.

128. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les partenariats, les accords internationaux et les accords d'échange de données pour un accès libre et intégral devenaient de plus en plus importants pour garantir la diffusion efficace des données spatiales et leur utilisation par les personnes chargées de gérer des situations d'urgence et les autres autorités dans le monde. Divers services offerts par des agences spatiales ont été notés, notamment sous la forme d'images satellitaires ou de données prêtes à l'emploi dans des systèmes d'information géographique.

129. Le Sous-Comité s'est félicité de la Déclaration signée à Mexico le 18 septembre 2015 au Sommet des chefs des agences spatiales sur le changement climatique et la gestion des catastrophes, organisé par l'Académie internationale d'astronautique et l'Agence spatiale mexicaine.

130. Quelques délégations ont fait des observations sur les réseaux de satellites actuellement en service pour appuyer les efforts de gestion des risques. Elles ont signalé que des missions devaient avoir lieu pour lancer de nouveaux satellites à cette fin.

131. Quelques délégations ont estimé que les données spatiales pouvaient être utiles dans de nombreuses autres situations de catastrophe, non seulement pour les catastrophes soudaines, comme les tremblements de terre et les éruptions volcaniques, mais aussi pour les crises à évolution lente, telles celles liées au

terrorisme, et qu'il fallait en faire davantage pour assurer un large accès aux données spatiales aux fins de la surveillance des événements liés à ce phénomène.

132. Le Sous-Comité a remercié les États membres et les bureaux d'appui régionaux d'avoir fourni en 2015 des experts et autres contributions en nature pour toutes les missions de conseil technique de UN-SPIDER et pour les activités attenantes, ainsi que d'avoir fait profiter d'autres pays intéressés de leur expérience.

133. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires étaient versées par des États membres, notamment des contributions en espèces versées par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine, et a de nouveau encouragé les États membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire à UN-SPIDER, y compris un appui financier accru, pour lui permettre de mieux répondre à leurs demandes d'assistance et d'exécuter pleinement son plan de travail pour le prochain exercice biennal.

134. Quelques délégations ont demandé à UN-SPIDER d'intensifier, en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, l'action qu'il mène en fournissant des services consultatifs et en organisant des missions et des activités de coopération pour former des équipes professionnelles de cette région.

VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

135. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite", et a examiné les questions relatives au Comité international sur les GNSS (ICG), les dernières évolutions desdits systèmes et leurs nouvelles applications.

136. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

137. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur la dixième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1104);

b) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2015 conformément au plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1106);

c) Rapport de l'atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1098).

138. Le Sous-Comité s'est félicité des réalisations des fournisseurs et utilisateurs des services de positionnement, de navigation et de mesure du temps en ce qui concerne la promotion des GNSS, telles qu'indiquées dans la publication *International Committee on Global Navigation Satellite Systems: The Way Forward. 10 Years of Achievement 2005-2015* (ST/SPACE/67).

139. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales, agissant en qualité de secrétariat exécutif du Comité international sur les GNSS, assurait la coordination entre les réunions de planification du Comité et de son Forum des fournisseurs qui ont lieu à l'occasion des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a été noté que le secrétariat exécutif tenait également à jour un portail d'information détaillé pour le Comité et les utilisateurs de services GNSS, et qu'il continuait à jouer un rôle actif dans la promotion de la coopération internationale pour mettre les capacités des GNSS au service du développement durable.

140. Le Sous-Comité a également noté que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui servaient également de centres d'information pour le Comité international et son Forum des fournisseurs, œuvraient à la mise en place d'un réseau d'institutions qui interviennent dans le domaine des GNSS ou qui s'y intéressent. Ils recherchaient également de nouvelles applications qui pourraient être développées dans les différentes régions sur la base des services GNSS.

141. Le Sous-Comité a noté qu'un atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications des GNSS s'était tenu à Krasnoïarsk (Fédération de Russie) du 18 au 22 mai 2015. Ses principaux objectifs étaient de renforcer les réseaux régionaux d'échange d'informations et de données sur l'utilisation des GNSS, notamment grâce à divers programmes de formation relatifs aux GNSS et à leurs applications, et d'élaborer un plan d'action régional pour contribuer à développer l'utilisation des GNSS multiconstellations.

142. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la dixième réunion de l'ICG et la quinzième réunion du Forum des fournisseurs, organisées par le Département d'État et la University Corporation for Atmospheric Research au nom du Gouvernement des États-Unis, ont eu lieu à Boulder (Colorado) du 1^{er} au 6 novembre 2015. Il a également noté que 2015 avait été une année de réalisations pour l'ICG et une manière opportune de célébrer le dixième anniversaire de sa création.

143. Le Sous-Comité a noté que la onzième réunion de l'ICG serait accueillie par la Fédération de Russie à Sotchi du 6 au 11 novembre 2016. Il a également noté que le Japon s'était déclaré disposé à accueillir la douzième réunion de l'ICG en 2017, que la Chine s'était déclarée disposée à accueillir la treizième réunion en 2018, et que l'Inde s'était déclarée disposée à accueillir la quatorzième réunion en 2019.

144. Le Sous-Comité a noté que les groupes de travail de l'ICG s'étaient concentrés sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la performance des services des GNSS; diffusion d'informations et renforcement des capacités; et cadres de référence, synchronisation et applications. Il a également pris note des importants progrès accomplis par les groupes de travail en ce qui concernait le plan de travail de l'ICG.

145. Le Sous-Comité a noté la proposition faite par l'ICG qu'il étudie, à sa prochaine session en 2017, la possibilité d'un examen ciblé, au titre du point de l'ordre du jour sur les progrès récents dans le domaine des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), des questions liées à la protection du spectre des GNSS ainsi qu'à la détection et à l'atténuation des interférences. Il a en outre noté que l'intention de la proposition était d'attirer l'attention des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur ce thème

dans le cadre des efforts déployés pour atteindre l'objectif général de promotion de l'utilisation effective des services ouverts des GNSS par la communauté internationale.

146. Le Sous-Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales pour le travail exceptionnel qu'il avait effectué en sa qualité de secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, et l'a remercié pour l'action qu'il avait menée pour attirer l'attention sur les avantages des GNSS partout dans le monde, en particulier pour les pays en développement.

147. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement du Comité international, de son Forum des fournisseurs et de ses groupes de travail.

148. Le Sous-Comité a noté que le système mondial de localisation (GPS) des États-Unis restait un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite. On a indiqué que la précision du GPS avait actuellement une marge d'erreur moyenne de 70 centimètres. Il a également noté que les nouveaux satellites GPS Block IIF avaient permis d'augmenter progressivement la performance globale du système et d'accroître le nombre de satellites transmettant les nouveaux signaux GPS à des fins civiles, connus sous les appellations "L2C" et "L5".

149. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis entendaient poursuivre l'amélioration de l'exactitude et de la disponibilité des signaux en provenance du GPS en augmentant les performances des satellites et en les modernisant. Les États-Unis continuaient d'émettre des signaux GPS fournis aux utilisateurs sans redevance d'usage directe et continueraient d'appuyer fermement la coopération internationale à des fins civiles, commerciales et scientifiques pacifiques entre les fournisseurs de GNSS actuels et futurs.

150. Le Sous-Comité a noté que les services civils du Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie étaient accessibles et efficaces et qu'ils répondaient pleinement aux besoins des divers utilisateurs, et que le dernier satellite de navigation GLONASS-M mis en orbite appuyait le déploiement du segment spatial du système. Le Sous-Comité a en outre noté que le système de correction et de surveillance différentielles (SDCM), système de renforcement du GLONASS, continuait d'être amélioré et était utilisé dans l'aviation civile pour améliorer la précision de la navigation.

151. Le Sous-Comité a noté que grâce au déploiement des éléments d'infrastructure, la fourniture de services de positionnement précis fondés sur le GLONASS commençait d'être organisée à l'appui des applications qui nécessitaient un accès en temps réel. Il a également noté qu'une norme de performance des services ouverts était en cours d'élaboration, ce qui témoignait de la volonté du système d'établir des normes de performance de base pour les utilisateurs. Il a été noté qu'il existait une coopération internationale visant à faire de GLONASS un élément essentiel de l'infrastructure internationale de GNSS, au profit des utilisateurs du monde entier.

152. Le Sous-Comité a noté que trois paires de satellites avaient été lancés en 2015 dans le cadre du Système de navigation par satellites Galileo (Galileo 7 et 8, Galileo 9 et 10 et Galileo 11 et 12), et avaient été placés à leur altitude cible de

23 500 kilomètres (km). Il a été noté qu'avec six nouveaux satellites en orbite, le mode de croisière de production, de mise à l'essai et de déploiement de l'intégralité de la constellation de satellites approchait.

153. Le Sous-Comité a noté qu'il était prévu que Galileo, développé par la Commission européenne, fournisse des services initiaux, notamment un service public gratuit, un service public réglementé et crypté et des services de recherche et de secours pour la mi-2016.

154. Le Sous-Comité a noté que la construction du Système de navigation par satellite BeiDou (BDS) de la Chine avait constamment été poursuivie conformément à sa stratégie de développement en trois étapes, passant d'une couverture régionale à une couverture mondiale et d'une localisation active à une localisation passive. Il a été noté que BDS, qui comprend 30 satellites, sera une constellation complète en 2020. Il a en outre noté que la Chine avait lancé avec succès quatre satellites de navigation BeiDou supplémentaires, qui commençaient officiellement à assurer leur couverture mondiale.

155. Le Sous-Comité a noté que l'année 2015 avait eu une signification particulière pour la mise en place du système BDS, qui avait vu le fonctionnement stable de services régionaux et le déploiement officiel de satellites de nouvelle génération. Ces satellites, qui étaient plus performants, avaient une compatibilité et interopérabilité plus grande avec les autres systèmes de navigation par satellite. Une grande priorité serait accordée au processus de développement des applications afin d'accroître les domaines dans lesquels les applications du système BDS et des GNSS pourraient être utilisées.

156. Le Sous-Comité a noté que l'Inde poursuivait actuellement son programme de navigation par satellite en menant conjointement deux projets: le Système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), qui constituait un système de renforcement satellitaire, et le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), qui constituait un système régional indépendant. Il a été noté que les signaux de GAGAN certifiés par la procédure d'approche avec guidage vertical 1 (APV 1) étaient diffusés depuis mai 2015, et que, outre l'utilisation de GAGAN dans le secteur de l'aviation, l'Inde prenait des initiatives pour promouvoir l'utilisation de GAGAN dans d'autres secteurs.

157. Le Sous-Comité a également noté que la constellation IRNSS en était à sa phase de mise en place. Elle comprenait sept satellites, dont trois en orbite géostationnaire équatoriale et quatre en orbite géosynchrone. Les cinq premiers satellites de l'IRNSS avaient été lancés, et le signal dans l'espace de ce système avait été diffusé et reçu avec succès. Il a été noté que des systèmes au sol, notamment les stations internationales de télémétrie laser, avaient été mis en place pour soutenir l'IRNSS, et qu'il était prévu que la constellation soit achevée en avril 2016.

158. Le Sous-Comité a noté que Michibiki, le premier satellite du système satellitaire Quasi-Zenith (QZSS) du Japon, était intégralement opérationnel, et qu'on poursuivait la vérification de ses applications pour les levés et la navigation personnelle et automobile, ainsi que dans de nouveaux domaines tels que l'agriculture et la construction. En plus de ses fonctions de positionnement et de renforcement du système GPS, le système QZSS pouvait fournir un service de messagerie qui contribuerait à la gestion des catastrophes.

159. Le Sous-Comité a noté qu'il était prévu qu'un service du système de renforcement satellitaire utilisant le système QZSS, qui était un système d'aide à la navigation aérienne pour augmenter les performances du GPS, réalise un essai fonctionnel et entame le processus de certification à compter de 2018. Le système QZSS serait renforcé et amélioré pour devenir un système de navigation satellitaire opérationnel et régional en vue d'affiner le positionnement dans la région Asie-Pacifique.

160. Le Sous-Comité a noté que la Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère du Pakistan s'employait activement à mettre au point un programme GNSS et participait à la mise en place d'une infrastructure dans le pays pour soutenir les utilisateurs. Le réseau CORS (Karachi Continuously Operating Reference Station) avait été établi à l'appui des applications de positionnement de précision et les signaux GNSS étaient surveillés et analysés à des fins de recherche ionosphérique et troposphérique.

161. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Brésil, la République tchèque et l'ESA avaient présenté des rapports sur des projets et activités visant à mettre la technologie GNSS à la portée du plus grand nombre possible d'utilisateurs et garantir la participation de partenaires internationaux à ces programmes.

VIII. Météorologie de l'espace

162. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Météorologie de l'espace".

163. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Indonésie, Japon, Nigéria, Pakistan et République de Corée. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'autres États membres.

164. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Les dernières activités du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP)", par l'observateur du SCOSTEP;

b) "Acquisition en temps réel de données sur les densités électroniques dans la plasmasphère par un réseau mondial de recherche en météorologie de l'espace", par le représentant de la Hongrie;

c) "Stratégie nationale de météorologie de l'espace", par le représentant des États-Unis;

d) "CALLISTO et le réseau e-Callisto", par le représentant de la Suisse;

e) "Contribution italienne à la météorologie de l'espace", par le représentant de l'Italie;

f) "Feuille de route internationale pour le progrès des connaissances scientifiques en météorologie de l'espace, à l'initiative du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et du Programme international 'Vivre avec une étoile' (ILWS)", par l'observateur du COSPAR;

g) “Étude de la météorologie de l’espace et observation à haute résolution du soleil grâce au microsatellite ARKA”, par le représentant de la Fédération de Russie;

h) “Le réchauffement climatique et ses conséquences néfastes pour l’Égypte”, par le représentant de l’Égypte.

165. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport sur l’Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale: science et produits de données des instruments de l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale (Fukuoka (Japon), 2-6 mars 2015) (A/AC.105/1096);

b) Un document de séance intitulé “Atelier sur la météorologie de l’espace et deuxième réunion du Groupe d’experts sur la météorologie spatiale, du 15 au 17 février 2016: Rapport d’activités et examen du plan de travail du Groupe d’experts sur la météorologie spatiale” (A/AC.105/C.1/2016/CRP.17, en anglais seulement), présenté par le rapporteur de ce groupe.

166. Le Sous-Comité, notant que la météorologie de l’espace était un sujet de préoccupation commun, a estimé qu’il était impératif que les pays du monde entier, faisant fond sur les efforts de coopération internationale actuels, participent à la surveillance de la météorologie de l’espace depuis l’espace ou au sol, afin d’en comprendre les facteurs déterminants et d’en atténuer les effets négatifs sur les infrastructures technologiques spatiales et terrestres et les vies humaines. Il fallait pour cela effectuer en permanence des mesures dans l’espace ou au sol et mener des recherches ciblées qui, à terme, permettraient d’améliorer les capacités de modélisation et de prévision de la météorologie de l’espace.

167. Le Sous-Comité a noté les progrès réalisés pour renforcer les capacités en météorologie de l’espace au niveau national, notamment en élaborant des stratégies et des programmes d’action nationaux pour accroître la capacité de réaction dans ce domaine; il a noté également que l’établissement de systèmes d’information et de prévision aux niveaux national, régional et international avait avancé.

168. Le Sous-Comité a salué le travail accompli sous la direction du Canada par le Groupe d’experts sur la météorologie spatiale, qui était l’un des principaux mécanismes mondiaux de renforcement des capacités en météorologie de l’espace et s’inspirait des meilleures pratiques du groupe d’experts C sur la météorologie de l’espace du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales; il a également accueilli avec satisfaction les travaux menés à bien dans le cadre de la feuille de route sur la météorologie de l’espace du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et du Programme international “Vivre avec une étoile” (ILWS). Il s’agissait là d’un travail essentiel pour accroître la fiabilité d’ensemble des systèmes spatiaux et leur capacité de réaction à une météorologie de l’espace défavorable, ce qui était l’une des priorités du processus UNISPACE+50.

169. À la 843^e séance du Sous-Comité, le rapporteur du Groupe d’experts a présenté les progrès que celui-ci avait réalisés depuis sa création, à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité en 2015, ainsi qu’à sa deuxième réunion, tenue en marge de la session en cours du Sous-Comité. Il a fait référence au rapport détaillé sur les activités du Groupe d’experts, dans lequel était également présenté le plan de travail du Groupe (A/AC.105/C.1/2016/CRP.17, en anglais seulement).

170. Le Groupe d'experts a noté que les États Membres étaient de plus en plus nombreux à mener des évaluations des risques et des études socioéconomiques sur les effets de la météorologie de l'espace; il a confirmé que ces évaluations leur seraient utiles pour décider des mesures à prendre pour protéger les infrastructures essentielles. Il a également examiné le rapport de l'équipe chargée de la feuille de route COSPAR-ILWS (Comprendre la météorologie de l'espace pour protéger la société), et a approuvé la démarche qui y était décrite.

171. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de se réunir tous les ans en marge de la session du Sous-Comité scientifique et technique, et, entre les sessions, de poursuivre ses échanges par d'autres méthodes, par exemple les téléconférences. Pendant l'année à venir, sa priorité serait de continuer à évaluer les effets des courants induits géomagnétiquement sur les réseaux électriques. Ses membres chercheront activement le dialogue avec les organismes nationaux de protection des principales infrastructures et les distributeurs nationaux et internationaux d'électricité, afin d'être mieux à même de comprendre et de déterminer les dégâts que ces structures subissent du fait de la météorologie de l'espace et, à terme, d'envisager des mesures pour y remédier.

172. Le Sous-Comité a noté qu'un atelier sur la météorologie de l'espace organisé parallèlement à la réunion du Groupe d'experts avait fourni des informations de base permettant d'examiner les activités actuellement menées dans ce domaine par les États membres et par les organisations nationales et internationales compétentes. Le Groupe d'experts a ainsi pu évaluer la contribution de ces organisations à l'effort mondial dans le domaine de la météorologie de l'espace afin de promouvoir la coordination et la communication entre elles.

173. Le Sous-Comité s'est félicité du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et de son Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, dans le cadre de laquelle étaient menées les activités relatives à la météorologie de l'espace. À cet égard, il a accueilli avec satisfaction les résultats de l'Atelier ONU/Japon sur la météorologie de l'espace tenu à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars 2015, tels que rapportés dans le document A/AC.105/1096, en particulier les travaux du Comité directeur de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale sur la politique d'exploitation des données au service de la communauté internationale. Enfin, il a noté que le Comité directeur avait tenu sa réunion annuelle le 19 février 2016, en marge de la session en cours du Sous-Comité.

174. Le Sous-Comité a noté que divers ateliers organisés aux niveaux international, régional et national, par exemple l'atelier international sur la météorologie de l'espace et les phénomènes à la surface de la Terre, tenu du 11 au 15 mai 2015 à Ota (Nigéria), avaient montré les capacités de recherche en météorologie de l'espace. Il a également noté que le Centre coréen de météorologie de l'espace accueillerait en novembre 2016 la quatrième Conférence de l'Alliance Asie-Océanie pour la météorologie de l'espace.

IX. Objets géocroiseurs

175. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour intitulé "Objets géocroiseurs".

176. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Pakistan et de la République de Corée, ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. En outre, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'ASE, du IAWN et du SMPAG. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

177. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Rapport 2016 du IAWN au Sous-Comité scientifique et technique", par l'observateur du IAWN;

b) "Rapport 2016 du SMPAG au Sous-Comité scientifique et technique", par l'observateur du SMPAG.

178. Le Sous-Comité était saisi d'un document de séance contenant une proposition de proclamation de la Journée internationale des astéroïdes soumise par l'Association des explorateurs de l'espace (A/AC.105/C.1/2016/CRP.11).

179. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'intensification des efforts de coopération et de coordination au niveau mondial dans le domaine de l'échange d'informations sur la détection, la surveillance et la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les États, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation des impacts d'objets géocroiseurs sont limitées, soient conscients des risques potentiels.

180. Le Sous-Comité a entendu des présentations sur des projets de coopération et des missions d'observation actuellement entreprises, notamment de la mission de prélèvement d'échantillons Hayabusa-2 de la JAXA, qui devrait atteindre l'astéroïde visé en 2018 et la mission de prélèvement d'échantillons OSIRIS-Rex (Origins Spectral Interpretation Resource Identification Security Regolith Explorer) de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, qui sera lancée en 2016. Par ailleurs, un certain nombre de projets de recherche internationaux étaient prévus pour étudier les options technologiques de réduction de la menace que présentent les astéroïdes, notamment le projet NEOSShield-2, coordonnés par Airbus Defense and Space, et la mission AIDA (Asteroid Impact and Deflection Assessment), mission conjointe de l'ESA et de la NASA, pour laquelle la capacité de lancement est prévue en 2019.

181. Le Sous-Comité a pris note de projets de coopération visant à améliorer les capacités pour l'observation des objets géocroiseurs, tels que la mise en place du réseau Asie-Pacifique d'observation des astéroïdes, qui regroupe 21 organisations de la région d'Asie et du Pacifique, l'initiative pour la mise en place d'un nouveau centre régional en Asie pour le réseau international fournissant des évaluations des

risques et le projet DEEP-South (Deep Ecliptic Patrol of the Southern Sky) du Korea Astronomy and Space Science Institute de la République de Corée.

182. Le Sous-Comité a rappelé qu'il était convenu que le IAWN et le SMPAG, mis en place en 2014 pour donner suite aux recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvées à sa cinquante-sixième session et que l'Assemblée générale a accueillies favorablement dans sa résolution 68/75, soumettent des rapports annuels et est convenu d'inviter le IAWN et le SMPAG à participer à la session du Sous-Comité en tant qu'observateurs.

183. Le Sous-Comité a entendu des rapports des présidents du IAWN et du SMPAG sur leurs activités et s'est félicité des progrès qu'ils ont accomplis dans le domaine du renforcement de la coopération internationale visant à réduire les risques posés par les objets géocroiseurs, ce qui nécessitait une action concertée dans l'intérêt de la sécurité publique de la part de la communauté mondiale.

184. Le Sous-Comité a pris note des progrès accomplis par le IAWN en tant qu'association internationale d'institutions chargées de détecter, de suivre et de caractériser les objets géocroiseurs pour fournir les meilleures informations disponibles sur les risques que posent les objets géocroiseurs et toutes les menaces d'impact, notamment sa mission d'utiliser des plans et protocoles de communication bien définis pour aider les gouvernements à analyser les conséquences d'impacts d'astéroïdes et aider à planifier une réduction des risques. Il a également noté que le IAWN visait à servir la communauté mondiale en tant que source officielle de données précises et à jour sur les objets géocroiseurs et les risques d'impact qu'ils présentent.

185. Le Sous-Comité a noté qu'actuellement six partenaires avaient officiellement signé la déclaration d'intention du IAWN, représentant des institutions spatiales des États-Unis, d'Europe, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la République de Corée, et un observateur amateur du Royaume-Uni. Ces signataires exploitent une série d'infrastructures terrestres et spatiales pour détecter et observer les objets géocroiseurs, ainsi que des capacités de calcul d'orbite, de prévision d'impacts éventuels et de modélisation des effets des impacts possibles, et reconnaissent qu'il importe d'être bien préparé pour communiquer à divers publics des données sur les objets géocroiseurs, les rapprochements et les risques d'impact.

186. Le Sous-Comité a également noté que le SMPAG avait tenu deux réunions depuis sa cinquante-deuxième session, la première en marge de la quatrième Conférence internationale sur la défense planétaire, tenue à Frascati (Italie) les 9 et 10 avril 2015 et la deuxième en marge de sa présente session, les 16 et 17 février 2016.

187. Le Sous-Comité a en outre noté que le premier plan de travail avait été approuvé à la réunion du comité directeur du SMPAG en marge de la réunion de la Division des sciences planétaires le 10 novembre 2015. Le plan de travail est un document évolutif qui regroupe les activités achevées, en cours et prévues et compte à présent 11 éléments du plan de travail, pour lesquels 8 responsables avaient déjà été désignés pour coordonner les activités. Trois responsables devaient encore être désignés.

188. Le Sous-Comité a également noté que pendant la réunion du SMPAG en marge de sa présente session, les résultats ci-après avaient été obtenus:

a) Le Korea Astronomy and Space Science Institute avait été accepté à l'unanimité comme nouveau membre du SMPAG, ce qui porte à 16 le nombre de membres officiels du SMPAG;

b) Le SMPAG a approuvé à l'unanimité une déclaration sur la nécessité d'une mission de démonstration de déviation des objets géocroiseurs;

c) Des rapports d'étape avaient été communiqués sur tous les éléments en cours du plan de travail. En outre, des séances séparées se sont tenues sur les thèmes de l'établissement de scénarios de menaces pour différents types de mission et des critères et seuils pour les réponses aux impacts;

d) L'agence spatiale roumaine avait offert de prendre la direction de l'élément du plan de travail sur les critères pour le choix des objets à dévier et le SMPAG s'est félicité de cette offre et a approuvé cette mission;

e) L'opportunité de créer un groupe de travail spécial sur les questions juridiques avait été examinée et il avait été convenu de le mettre en place pour, entre autres, formuler et classer par ordre de priorité les questions juridiques devant être clarifiées dans le cadre des activités du SMPAG; examiner ces questions juridiques dans le contexte des traités existants; et établir un plan d'action pour résoudre les problèmes en suspens;

f) L'ESA avait été réélue à l'unanimité à la présidence du SMPAG pour les deux prochaines années afin de garantir l'achèvement de la phase initiale de l'élaboration du SMPAG.

189. Le Sous-Comité a pris note de la nécessité de créer un secrétariat permanent du SMPAG pour garantir la continuité de ses travaux, indépendant de sa présidence tournante, et préserver la mémoire institutionnelle en conservant la documentation et en garantissant la présentation cohérente de rapports annuels au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

190. À cet égard, rappelant qu'il avait convenu que les activités du IAWN et du SMPAG devraient être facilitées par l'ONU, le Sous-Comité a noté que le SMPAG avait demandé au Bureau des affaires spatiales d'assumer le rôle de secrétariat permanent, étant entendu qu'il n'y aurait aucune incidence sur le budget de l'ONU.

191. Le Sous-Comité a aussi noté que les activités du IAWN et du SMPAG, facilitées par le Bureau des affaires spatiales, étaient liées de façon importante au cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2018 (UNISPACE+50), qui visait à renforcer certains des mécanismes internationaux de coordination existants œuvrant à affermir la résilience et la gouvernance globale des activités spatiales.

192. Le Sous-Comité a en outre noté que les prochaines réunions des comités directeurs du IAWN et du SMPAG se tiendraient en marge de la réunion de la Division des sciences planétaires, qui aurait lieu du 16 au 21 octobre 2016 à Pasadena (États-Unis).

193. Le Sous-Comité s'est félicité de la proposition faite par l'ASE de célébrer une Journée internationale des astéroïdes, qui devrait être proclamée par l'Assemblée

générale à sa soixante et onzième session en 2016. Cette manifestation annuelle visant à commémorer l'anniversaire de l'explosion de Tounghouska (Sibérie) survenue le 30 juin 1908, a pour objectifs de sensibiliser la population aux risques d'impact d'astéroïdes et de l'informer des mesures qui seront prises pour assurer la communication de crise au niveau mondial en cas de risques crédibles liés aux objets géocroiseurs, des activités entreprises par le SMPAG et le IAWN, facilitées par le Bureau des affaires spatiales, et des travaux réalisés dans ce domaine par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses États membres.

194. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le IAWN et le SMPAG avaient organisé un forum ouvert à l'heure du déjeuner le 18 février pour présenter le bilan de leurs activités et engager un dialogue ouvert avec les États membres, d'autres organisations sises à Vienne et les médias. Le forum ouvert était organisé sous la forme de présentations, faites par des représentants du IAWN et du SMPAG. Les participants ont reçu une brochure d'information sur le IAWN et le SMPAG, qui faisait office de document de référence pour les gouvernements, le grand public et les médias, serait traduite dans toutes les langues officielles de l'ONU et serait disponible sur la page Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org). On trouvera de plus amples informations sur les pages Web du IAWN et du SMPAG (<http://iawn.net> et <http://smpag.net>, respectivement).

X. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

195. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, "Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

196. Les représentants de l'Indonésie, de la France, des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

197. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Projet de rapport établi par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, contenant des recommandations quant à d'éventuels futurs travaux visant à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté (A/AC.105/C.1/L.349);

b) Projet de rapport sur l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et recommandations générales quant à d'éventuels futurs travaux, établi par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.349/Rev.1);

c) Document de séance présenté par le Royaume-Uni, intitulé "Possible General Safety Recommendations to implement the Safety Framework for Nuclear Power Source Applications in Outer Space" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.6);

d) Document de séance présenté par la France, intitulé "Proposition tendant à réviser les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans

l'espace adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.7);

e) Document de séance présenté par la Chine, intitulé "Safety Practices of Space Nuclear Power Sources in China" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.12).

198. Le Sous-Comité a noté que les États et les organisations internationales intergouvernementales continuaient ou envisageaient d'appliquer le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, tel qu'il figure dans le document A/AC.105/934.

199. Le Sous-Comité a encouragé les États et les organisations internationales utilisant des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à continuer d'exposer, dans des présentations techniques faites devant le Sous-Comité, leurs expériences et leurs meilleures pratiques de sûreté des utilisations des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ainsi qu'à étudier les améliorations que l'on pourrait apporter au contenu technique et à la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

200. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les présentations et les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour par des États membres et des organisations internationales intergouvernementales sur leurs meilleures pratiques d'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace contribuaient à renforcer les engagements de la communauté internationale concernant la sûreté des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

201. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Cadre de sûreté n'était pas suffisant, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre précis établissant les responsabilités et instaurant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer efficacement les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques inappropriées.

202. Il a été dit que le Cadre de sûreté faciliterait la réalisation de missions faisant appel à des sources d'énergie nucléaire sur une base bilatérale ou multilatérale par les États et les organisations internationales intergouvernementales. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé que la mise en œuvre généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale l'assurance que les engins utilisant des sources d'énergie nucléaire étaient développés, lancés et exploités de façon sûre et à cet égard, qu'encourager l'application du Cadre de sûreté à l'échelle nationale devrait demeurer un objectif hautement prioritaire du Sous-Comité.

203. Il a été exprimé l'avis que le Cadre de sûreté offrait en permanence une base d'orientation complète et adéquate aux États membres et aux organisations spatiales internationales intergouvernementales pour développer et exploiter de façon sûre leurs propres applications spatiales des sources d'énergie nucléaire.

204. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et que si de telles sources étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait

leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres dont l'efficacité avait été démontrée.

205. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision avec des engins équipés de telles sources, et de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que du Cadre de sûreté.

206. Quelques délégations ont estimé qu'il convenait d'examiner sérieusement la protection de la biosphère terrestre des dangers potentiels associés aux diverses phases de lancement, d'exploitation et de mise hors service des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

207. Il a été exprimé l'avis que le Soleil était une source d'énergie qui pouvait répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'humanité dans les domaines des applications satellitaires, telles que l'observation de la Terre, les sciences et télécommunications, et la télésanté et le téléenseignement.

208. Il a été exprimé l'avis que la proposition tendant à réviser les Principes, qui figure dans le document de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.7, reposait sur les raisons suivantes: a) la portée des Principes était devenue trop restrictive et ne correspondait plus à l'évolution actuelle et future des technologies; b) le cadre de référence en matière de protection radiologique avait évolué; et c) la révision des Principes permettrait d'assurer une plus grande cohérence avec le Cadre de sûreté. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé que le Groupe de travail du Sous-Comité sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait envisager, au moins à titre d'essai, la possibilité de revoir les Principes, compte tenu des arguments exposés ci-dessus.

209. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent la responsabilité des États concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour les activités spatiales.

210. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les objectifs du plan de travail pluriannuel du Groupe de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

211. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, à sa 835^e séance, le 15 février 2016, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni).

212. Le Groupe de travail a tenu trois séances. À sa 3^e séance, le 25 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

213. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 14 de l'ordre du jour, intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et étendu par le Comité à sa cinquante-septième session.

214. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, du Japon, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 14 de l'ordre du jour. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

215. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Les dernières mesures du rayonnement cosmique dans la stratosphère effectuées par la Hongrie à l'aide de ballons stratosphériques et de fusées sondes", par le représentant de la Hongrie;

b) "Activités en matière de réduction des débris spatiaux à l'ESA en 2015", par le représentant de l'Agence spatiale européenne;

c) "Gouvernance internationale de l'espace", par l'observateur de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale.

216. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant un projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.343);

b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "L'heure est venue, pour la communauté internationale, de décider si elle appuie un ensemble de solutions efficaces relatives au renforcement de la sécurité des opérations spatiales ou si elle met fin à ses travaux sur ce thème avec des résultats non concluants dépourvus de toute signification fonctionnelle et d'une utilité pratique négligeable" (A/AC.105/C.1/L.345);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Évaluation russe de l'initiative et des mesures prises par l'Union européenne afin de promouvoir son projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/C.1/L.346);

d) Document de travail présenté par les États-Unis, contenant une proposition pour la création d'un groupe d'experts sur les objets et événements spatiaux (A/AC.105/C.1/L.347);

e) Note du secrétariat contenant un ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.348);

f) Document de travail établi par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant des idées sur la suite à donner à l'ensemble de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2016/CRP.3);

g) Document de travail présenté par la Chine, contenant une note d'information relative à la position de la Chine sur les questions de viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2016/CRP.13);

h) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, contenant des considérations relatives à l'ensemble des principaux besoins et facteurs qui devraient orienter la politique d'échange d'informations au niveau international en vue de la sécurité des opérations spatiales (A/AC.105/C.1/2016/CRP.14);

i) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, consacré à l'examen des possibilités existantes pour parvenir à Vienne, en matière de sécurité spatiale, à un consensus portant sur différents domaines de réglementation (A/AC.105/C.1/2016/CRP.15);

j) Document travail contenant une proposition de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède pour la création d'un groupe d'experts sur les objets et événements spatiaux (A/AC.105/C.1/2016/CRP.20).

217. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail était également saisi d'un document officieux de son Président relatif à une première phase de recherche d'un consensus de Vienne sur les lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales.

218. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

219. Le Sous-Comité a salué les progrès que le Groupe de travail avait accomplis, conformément à son mandat et à ses méthodes de travail, depuis sa dernière session. Il a également noté que le Groupe de travail avait tenu une réunion intersessions à Vienne du 5 au 9 octobre 2015.

220. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail avait tenu huit réunions du 16 au 26 février 2016 et tenu des consultations informelles pendant la session en cours, sans toutefois parvenir à un consensus sur l'adoption de son rapport.

221. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de présenter au Comité, à sa cinquante-neuvième session, une version révisée du document A/AC.105/C.1/L.348, y compris les mises à jour apportées au texte des lignes directrices présenté à la session en cours du Sous-Comité.

222. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail continuerait de travailler pendant l'intersession et tiendrait une réunion à Vienne les 6 et 7 juin 2016.

223. Quelques délégations ont souligné l'importance d'accomplir les travaux du Groupe de travail dans le délai indiqué dans le plan de travail révisé. Ces délégations ont également estimé que les travaux du Groupe de travail, ainsi que ceux de son président, avaient été menés d'une manière ouverte, juste, transparente et inclusive.

224. Quelques délégations ont estimé qu'il importerait, pour la crédibilité du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de s'entendre, en 2016, sur des lignes directrices claires et applicables. Ces délégations étaient convaincues que d'importants progrès étaient possibles, notant qu'il semblait qu'un consensus était à portée de main pour les deux tiers des projets de lignes directrices. À cet égard, elles ont appuyé la démarche progressive proposée par le Président du Groupe de travail, notant que si le Comité pouvait adopter un premier ensemble de lignes directrices à sa cinquante-neuvième session dans le cadre du mandat actuel du Groupe de travail, il pourrait être possible de convenir de renouveler ce mandat pour permettre la négociation d'un second ensemble. À cet égard, elles ont déclaré appuyer la tenue, avant la cinquante-neuvième session du Comité, de consultations intersessions qui permettraient de finaliser le premier ensemble de lignes directrices. Elles ont estimé qu'il faudrait que l'adoption d'un nouveau plan de travail ait lieu, pour que l'on puisse conclure en temps opportun les négociations relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales, de préférence avant ou en même temps qu'UNISPACE+50.

225. Quelques délégations ont dit que les travaux conjoints de visualisation, et par la suite, d'élaboration de l'ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales avaient débuté en février 2012 et que depuis lors, grâce aux contributions des quatre groupes d'experts thématiques et aux contributions nationales et communes, le Groupe de travail était saisi d'un ensemble pratiquement exhaustif de projets de dispositions réglementaires qui cernaient des approches prometteuses et développaient et formulaient des options en accord avec l'objectif convenu d'adopter des mesures ciblées susceptibles d'améliorer tous les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment l'utilisation sûre et viable de l'espace à des fins pacifiques, au profit de tous les pays. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre noté que la mesure dans laquelle de telles dispositions recueillaient un consensus était variable. Ces délégations ont également estimé qu'il était nécessaire d'étendre de manière raisonnable le plan de travail actuel, dans une stratégie rationalisée axée sur les résultats, pour atteindre, de manière sérieuse, l'objectif de compiler un ensemble de lignes directrices politiquement cohérent et pertinent sur le plan pratique qui engloberait intentionnellement toutes les solutions à long terme appropriées. Elles ont en outre estimé que ces solutions devraient notamment avoir un effet réel sur les aspects cruciaux pour s'acquitter des fonctions essentielles qui étaient de promouvoir la sécurité des opérations spatiales et de fournir des méthodes viables et efficaces pour maîtriser les risques et éviter les effets néfastes sur l'environnement spatial. Enfin, elles ont estimé que le Groupe de travail devait s'inspirer d'une démarche concertée et agir de bonne foi pour adopter davantage de normes pragmatiques et ajouter les mesures d'ordre systémique qui s'imposent à ces activités continues; elles ont vivement souhaité que les prochaines négociations seraient menées de manière intelligible pour favoriser un équilibre dans les discussions et parvenir à des perceptions permettant de garantir une meilleure compréhension et une intégration

plus large des objectifs pleinement concertés visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi qu'un appui plus soutenu.

226. Il a été dit que les documents de travail A/AC.105/C.1/2016/CRP.14 et A/AC.105/C.1/2016/CRP.15 contenaient une vision fort déformée de la politique d'un État membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qu'il était tout à fait inacceptable qu'ils aient été diffusés à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique. La délégation qui a exprimé cet avis s'est en outre opposée à ce qu'à l'avenir, les ressources de l'ONU soient utilisées pour publier des documents de ce type dans les six langues officielles de l'ONU si toutes ces références n'étaient pas retirées.

227. Il a été dit que les documents de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.14 et A/AC.105/C.1/2016/CRP.15 contenaient des références à la politique spatiale et aux pratiques de réglementation d'un État membre du Comité ainsi que des déclarations et des observations faites par les représentants des délégations de cet État lors du débat tenu sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

228. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de continuer à examiner les liens existants entre les travaux du Groupe de travail et les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

229. Il a été exprimé l'avis qu'il était primordial de prendre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pour maintenir la viabilité à long terme des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en particulier concernant l'échange d'informations, les notifications relatives à l'immatriculation des objets spatiaux et le renforcement des capacités.

230. Il a été exprimé l'avis que les lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales s'intégreraient dans le cadre plus large de mesures visant à favoriser l'exploitation durable de l'espace, et qu'elles avaient pour but de soutenir et de compléter les orientations énoncées dans les traités, principes, lignes directrices et recommandations existants.

231. Quelques délégations ont estimé que l'Organisation des Nations Unies était le seul cadre qui convenait pour créer des lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales.

232. Quelques délégations ont estimé que le document A/AC.105/C.1/2016/CRP.3 présenté par le Président du Groupe de travail constituait un excellent outil pour progresser dans l'examen des points ouverts restants.

233. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les projets de lignes directrices prennent en considération les besoins des pays en développement et encouragent leur participation aux activités spatiales, tout en prenant soin de ne pas limiter leur accès à l'espace.

234. Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales devaient inclure des dispositions visant à la fois à définir la notion même de viabilité et à interdire clairement le déploiement d'armes dans l'espace. Ces délégations ont également considéré que la viabilité à long terme des activités spatiales dépendait sans équivoque de la non-militarisation et du non-déploiement d'armes dans l'espace.

235. Il a été exprimé l'avis qu'une ligne directrice devrait être ajoutée pour encourager les États à s'engager, dans leur cadre juridique interne, à ne mener dans l'espace que des activités pacifiques.

236. Quelques délégations ont estimé qu'il ne faudrait pas que les nouvelles lignes directrices engendrent de nouveaux coûts ou imposent des obstacles techniques aux pays en développement dont les activités n'avaient pas contribué, ou peu, à l'environnement spatial actuel.

237. Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices devraient constituer un document évolutif, qu'il conviendrait de modifier pour tenir compte des futures évolutions technologiques.

238. Quelques délégations se sont déclarées favorables à la proposition présentée par les États-Unis dans le document de travail A/AC.105/C.1/L.347, qui visait à créer un groupe d'experts chargé d'examiner les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales pour lesquels aucun consensus ne s'était encore dégagé.

239. Quelques délégations ont estimé que les débris spatiaux avaient résulté d'activités précédemment menées par des pays dotés de capacités spatiales de pointe, et qu'il faudrait que ces derniers aident les nouveaux venus à réduire leurs débris en leur apportant un appui scientifique, technologique et financier, dans l'intérêt de la viabilité à long terme des activités spatiales.

240. Il a été estimé qu'il faudrait que les projets de lignes directrices facultatifs élaborés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de processus juridiques non contraignants soient conformes au droit international, notamment aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

241. Il a été exprimé l'avis qu'il faudrait que les lignes directrices incluent des mesures concrètes et des orientations réalistes concernant le recours à la technologie existante en vue de résoudre les problèmes urgents qui se posaient actuellement pour la conduite d'activités dans l'espace.

242. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les questions juridiques relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales soient examinées au sein du Sous-Comité juridique.

243. Il a été exprimé l'avis que la recherche d'un consensus sur le projet de lignes directrices avait été entravée pour des raisons politiques, notamment pour promouvoir, en matière d'activités spatiales, un autre code de conduite international dans l'intention de contourner les travaux du Comité.

244. Quelques délégations ont estimé qu'il existait des divergences dans certains concepts essentiels énoncés dans les six versions linguistiques du rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et dans les projets de lignes directrices, et qu'il faudrait exprimer ces concepts clairement et précisément de manière à éviter toute confusion logique ou interprétation erronée qui pourrait perturber le rôle qu'ils avaient à jouer.

245. Quelques délégations ont estimé que les activités spatiales devraient être régies par les principes suivants: liberté d'accéder à l'espace à des fins pacifiques; préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite et, de manière générale, de la viabilité à long terme des activités spatiales; et respect des dispositions de la Charte des Nations Unies, y compris du droit de légitime défense.

246. Il a été exprimé l'avis que les lignes directrices ne devraient pas faire référence à l'utilisation légitime de la force ou à la menace d'une utilisation de la force dans le cadre des activités spatiales, ni à la Charte des Nations Unies, étant donné que ces droits étaient déjà implicitement reconnus à l'ensemble des États et qu'on risquerait de créer un précédent dangereux en reconnaissant la nécessité de tous les énumérer.

247. Il a été exprimé l'avis qu'il ne serait pas possible d'assurer la viabilité à long terme des activités spatiales ou de résoudre des conflits si l'on permettait que puissent expirer les tentatives visant à régler de façon multilatérale la sécurité des activités spatiales.

248. Le Sous-Comité a noté que l'Assemblée générale, en application du paragraphe 6 de sa résolution 69/38, avait convoqué le 22 octobre 2015 une séance spéciale commune de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) afin d'examiner les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

249. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné, comme thème/point de discussion distinct, le point 15 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications".

250. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 15 de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentants d'États membres.

251. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des informations fournies dans le rapport annuel pour 2015 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites (voir www.itu.int/en/ITU-R/space/snl/SNLReport/SNS-ref-list-2015_F.pdf), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.16. Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

252. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire devait être utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi par les traités pertinents des Nations Unies.

253. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé au paragraphe 196.2 de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

254. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire offrait des possibilités incomparables d'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, diffuser des connaissances et fournir une assistance médicale.

255. Il a été exprimé l'avis que la façon dont étaient actuellement régies l'exploitation et l'utilisation de l'orbite géostationnaire avantageait essentiellement les pays disposant de capacités financières et techniques et que, de ce fait, il était nécessaire d'adopter des mesures pour prévenir une éventuelle domination de ces pays dans le domaine des utilisations de l'espace afin de tenir compte des besoins des pays en développement et des pays ayant une situation géographique particulière, tels que ceux des régions équatoriales.

256. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation, par les États, de l'orbite géostationnaire sur la base "premier arrivé, premier servi" était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent, avec la participation de l'UIT, concevoir un régime qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales.

257. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire et un accès équitable à celle-ci qui tienne compte des besoins et intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique

258. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique".

259. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-quatrième session se tiendrait du 30 janvier au 10 février 2017.

260. Le Sous-Comité a également noté que le Groupe de travail plénier, ayant examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, avait recommandé que, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015, le titre actuel du point de l'ordre du jour du Sous-Comité consacré aux techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015 soit remplacé par l'intitulé suivant: "L'espace au service du développement socioéconomique durable".

261. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session, et il a recommandé que les questions suivantes figurent dans ce projet:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la Présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. L'espace au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

(Travaux pour 2017 indiqués dans le plan de travail pluriannuel élargi du Groupe de travail (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9))

13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème/point de discussion distinct)

15. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

262. Le Sous-Comité a noté que le Comité prendrait, à sa cinquante-neuvième session, en juin 2016, une décision concernant le point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, y compris le Groupe de travail chargé de ce point.

263. Le Sous-Comité a également noté que, conformément à l'accord intervenu à la quarante-quatrième session du Sous-Comité, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le colloque de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, en 2017, serait organisé par la FIA et que le thème en serait soumis au Comité pour approbation à sa session de juin 2016.

264. Il a été exprimé l'avis qu'étant donné qu'ils occupaient une place privilégiée dans la promotion de la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, le Sous-Comité et le Comité devraient coopérer davantage avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de promouvoir l'utilisation de la science et de la technologie spatiales au service de la paix et de la sécurité, en particulier pour lutter contre le terrorisme. On a jugé que le Sous-Comité devrait inscrire à l'ordre du jour un nouveau point intitulé "Les systèmes spatiaux à l'appui de la lutte contre le terrorisme" et qu'afin d'enrayer cette menace internationale, les pays qui disposaient de programmes spatiaux devraient permettre à ceux qui n'avaient pas de telles capacités d'accéder gratuitement à des images à haute résolution aux fins de cette lutte.

265. Quelques délégations ont estimé que la proposition mentionnée ci-dessus devrait être dûment prise en compte et examinée plus en détail par le Sous-Comité et le Comité, car il était de la plus haute importance de lutter contre le terrorisme.

266. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction le recueil des règlements intérieurs et des méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, publié sous forme de document de séance sous la cote A/AC.105/C.1/2016/CRP.5 et établi par le Secrétariat suivant la demande que le Sous-Comité et le Comité lui avaient adressée en 2015.

Annexe I

Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-troisième session, son Groupe de travail plénier.
2. Du 19 au 23 février 2016, le Groupe a tenu trois séances sous la présidence de Chiaki Mukai (Japon). Il a examiné les points suivants:
 - a) Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50): thème, pour 2018, des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique;
 - b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2017.
3. À sa 4^e séance, le 25 février, le Groupe a adopté le présent rapport.

I. Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50): thème, pour 2018, des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique

4. Pour l'examen du point relatif à UNISPACE+50, le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat intitulée "Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème, pour 2018, des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique" (A/AC.105/L.297);
 - b) Document de séance intitulé "Fiftieth anniversary of the United Nations Conference on the Exploration and Peaceful Uses of Outer Space: the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and global space governance" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.4);
 - c) Document de séance intitulé "UNISPACE+50 thematic priorities: proposal submitted by the Steering Committee of UNISPACE+50" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.18);

d) Déclaration de la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom du Comité directeur d'UNISPACE+50.

5. À la 1^{re} séance du Groupe de travail, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a, en sa qualité de Présidente du Comité directeur d'UNISPACE+50, informé le Groupe de travail sur l'avancement des préparatifs d'UNISPACE+50, en 2018, rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/82, s'était réjouie de la célébration, en 2018, du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui serait l'occasion de dresser le bilan et les perspectives de la contribution du Comité à la gouvernance mondiale de l'espace et pour laquelle le Comité et ses organes subsidiaires avaient commencé les préparatifs des séances thématiques qu'ils tiendraient en 2018.

6. Le Groupe de travail a noté les progrès qu'avait accomplis, dans ses travaux, le Comité directeur d'UNISPACE+50 chargé des préparatifs d'UNISPACE+50, qui avait été créé par la résolution 70/82 de l'Assemblée générale et se composait des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (le Groupe des 15), des Présidents des groupes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires et de la Directrice du Bureau des affaires spatiales. Le Groupe de travail a également noté que le Comité directeur d'UNISPACE+50 avait adopté son mandat, qui avait été mis à la disposition du Sous-Comité dans l'annexe à la déclaration faite par la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom du Comité directeur d'UNISPACE+50.

7. Le Groupe de travail a rappelé que le Comité, à sa cinquante-huitième session, en 2015, avait approuvé le plan de travail d'UNISPACE+50, tel qu'il figure dans le document A/AC.105/L.297.

8. Conformément au plan de travail mentionné ci-dessus et sur la base des priorités thématiques proposées par le Comité directeur d'UNISPACE+50 dans le document A/AC.105/C.1/2016/CRP.18, le Groupe de travail a recommandé les priorités thématiques suivantes, résumées ci-dessous, afin que le Sous-Comité juridique les examine à sa cinquante-cinquième session, qui se tiendra du 4 au 15 avril 2016, et que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique les examine et les approuve à sa cinquante-neuvième session, qui se tiendra du 8 au 17 juin 2016:

1. Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation

Objectif: Sensibiliser à l'exploration de l'espace et à l'innovation, activités essentielles pour ouvrir de nouveaux domaines de la science et de la technologie spatiales, susciter de nouveaux partenariats et développer de nouvelles capacités qui permettent de relever les défis mondiaux. Encourager le dialogue avec l'industrie spatiale et le secteur privé. Promouvoir la coopération entre les puissances spatiales établies et nouvelles. Permettre que les activités d'exploration de l'espace s'ouvrent et deviennent inclusives à l'échelle mondiale. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

2. Cadre international pour les services de météorologie de l'espace

Objectif: Renforcer la fiabilité des systèmes spatiaux et leur aptitude à faire face aux effets d'une météorologie de l'espace défavorable. Élaborer une

feuille de route pour la coordination et l'échange d'informations, au plan international, sur les événements liés à la météorologie de l'espace et leur atténuation par l'analyse des risques et l'évaluation des besoins des utilisateurs. Reconnaître que la météorologie de l'espace représente un défi mondial et qu'il faut réduire la vulnérabilité globale de la société. Accroître la sensibilisation en renforçant la communication, les capacités et l'information. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

3. *Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale*

Objectif: Améliorer l'utilisation des technologies spatiales et des informations et systèmes spatiaux aux fins de la santé mondiale. Promouvoir une coopération et un partage d'informations renforcés en cas d'urgence, d'épidémies et d'événements nécessitant le lancement d'alertes rapides, ainsi qu'en ce qui concerne les paramètres environnementaux. Améliorer la capacité d'intégrer les données sanitaires aux plans de gestion des catastrophes. Renforcer les moyens de faire progresser les technologies spatiales au profit de la santé mondiale. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

4. *Coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes*

Objectif: Définir des synergies entre l'atténuation des effets du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement mondial. Élaborer une feuille de route pour améliorer la résilience des systèmes spatiaux et utiliser les constellations existantes et futures d'observation de la Terre, de navigation par satellite et de télécommunication pour réduire les risques de catastrophe, surveiller les changements climatiques et atténuer leurs effets. Améliorer l'utilisation d'applications spatiales intégrées et l'interopérabilité des systèmes spatiaux et terrestres. Fournir aux nouveaux développeurs des critères à respecter pour la couverture des zones géographiques insuffisamment surveillées ou les applications qu'il faudrait développer davantage. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

5. *Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux*

Objectif: Définir et élaborer des critères pour ce qui est de renforcer l'échange d'informations et les procédures de notification dans le cadre du Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, en tenant compte des recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et des futures lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui concerneront spécifiquement les besoins de notification aux fins de la réduction des risques. Définir des mécanismes de coopération pour appuyer cet objectif. Encourager le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation sur les mesures de transparence et de confiance.

6. *Renforcement des capacités pour le XXI^e siècle*

Objectif: Définir de nouvelles méthodes innovantes et efficaces de renforcement des capacités et de développement comme piliers d'une gouvernance mondiale de l'espace. Intensifier les activités globales de renforcement des capacités et de sensibilisation du Bureau des affaires spatiales. Développer l'infrastructure d'applications intersectorielles et intégrées, avec des produits scientifiques, techniques, juridiques et politiques combinés. Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux pour proposer davantage d'activités ciblées de conseil technique et de renforcement des capacités sur la base de l'évaluation des besoins. Promouvoir l'action menée pour encourager la science, la technologie, l'ingénierie et l'enseignement des mathématiques, en particulier pour les femmes de pays en développement.

9. Le Groupe de travail a noté que les priorités thématiques mentionnées ci-dessus étaient liées entre elles et qu'il était donc préférable de tenir compte de ce lien au cours des travaux. Il était prévu que le Comité, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique coordonnent leurs activités et coopèrent pour parvenir à un résultat commun au cours des préparatifs d'UNISPACE+50.

10. Le Groupe de travail a noté que le Groupe de travail du Sous-Comité juridique sur l'état et l'application des cinq Traités des Nations Unies relatifs à l'espace pourrait être le cadre approprié pour examiner plus avant les contributions de cet organe aux priorités thématiques mentionnées ci-dessus. Il est convenu que ces priorités thématiques étaient une bonne base pour les préparatifs d'UNISPACE+50 et qu'il était pertinent de les associer aux perspectives juridiques correspondantes.

11. Le Groupe de travail a pris note d'autres domaines que le Sous-Comité juridique pourrait, au besoin, examiner en vue de leur inclusion dans la liste de priorités thématiques, à savoir: a) la gestion du trafic spatial, thème à relier éventuellement à l'application du droit international aux activités des petits et très petits satellites et aux vols suborbitaux; et b) combler les lacunes juridiques dans les traités actuels relatifs à l'espace extra-atmosphérique, notamment pour ce qui est de la définition et de la délimitation de la zone concernée ainsi que de l'exploitation minière à visées commerciales des ressources qui s'y trouvent.

12. Le Groupe de travail a félicité le Bureau des affaires spatiales de l'efficacité avec laquelle il avait établi les documents nécessaires aux préparatifs d'UNISPACE+50, en particulier les documents de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.4 et A/AC.105/C.1/2016/CRP.18. À cet égard, il a noté que le document de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.4, qui décrit sommairement l'histoire des conférences UNISPACE et replace dans le contexte des mandats et programmes qui en sont issus les prochaines étapes de la préparation d'UNISPACE+50, serait transmis au Sous-Comité juridique et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à leurs sessions respectives de 2016. Ce document devrait être mis à jour en conséquence et le Bureau des affaires spatiales avait dûment pris en compte les propositions reçues à ce sujet. La dernière version de ce document serait diffusée dans les six langues officielles de l'ONU aux sessions du Comité et de ses Sous-Comités en 2017.

13. Il a été exprimé l'avis que le processus UNISPACE+50 était une occasion de renforcer l'action que le Bureau des affaires spatiales mène en matière de

coordination et de “triangulation” de la coopération internationale, ainsi que l’offre d’assistance technique, le renforcement des capacités, l’aide d’experts et l’appui aux services de recherche et de conseil dans les domaines de la science et de la technologie et dans ceux de la législation et de la politique spatiales.

II. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l’après-2015

14. Pour l’examen du point relatif à l’utilisation des techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l’après-2015, le Groupe de travail était saisi d’un document de séance intitulé “Second Meeting of the Expert Group on Space and Global Health, 18-19 February 2016: progress report on the activities of the expert group and future considerations” (A/AC.105/C.1/2016/CRP.21).

15. Le Groupe de travail a noté que le groupe d’experts sur l’espace et la santé mondiale, créé par le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique à sa cinquante-septième session, en 2014, avait tenu sa deuxième réunion, dirigée avec compétence par le Canada, en marge de la session du Sous-Comité, les 18 et 19 février 2016, en vue de faire progresser le plan de travail présenté à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité (A/AC.105/C.1/2015/CRP.29).

16. Le Groupe de travail a noté que le groupe d’experts avait examiné plusieurs activités essentielles menées l’année précédente sur l’usage des sciences et des technologies spatiales au service de la santé mondiale et qu’il avait évoqué les moyens de renforcer l’action menée par la communauté spatiale pour soutenir concrètement les objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l’horizon 2030.

17. Le Groupe de travail a en outre noté que le groupe d’experts s’était penché sur les activités relatives à l’espace et à la santé mondiale à entreprendre l’année suivante et sur la manière d’y associer un ensemble de partenaires élargi. Le groupe d’experts avait également pris note des efforts accomplis pour trouver des manières novatrices de promouvoir le développement et de mettre les technologies spatiales au service de la santé mondiale, considérée comme un bien commun.

18. Le Groupe de travail s’est réjoui de l’élection d’Antoine Geissbühler (Suisse) à la coprésidence du groupe d’experts.

III. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique

19. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, qui se tiendrait en 2017. Le Groupe a recommandé que, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015, le titre actuel du point de l'ordre du jour du Sous-Comité consacré aux techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015 soit remplacé par l'intitulé suivant: "L'espace au service du développement socioéconomique durable".

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, à sa 835^e séance, le 15 février 2016, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, que le Sous-Comité avait adopté à sa quarante-septième session, en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 7), et prolongé jusqu'en 2017 à sa cinquante et unième session, en 2014 (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9), à savoir:

a) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore la sécurité dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

3. Le Groupe de travail a pris note des documents suivants:

a) Projet de rapport contenant des recommandations quant à d'éventuels futurs travaux visant à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, établi par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.349);

b) Projet de rapport sur l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et recommandations générales quant à d'éventuels futurs travaux, établi par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.349/Rev.1);

c) Document de séance sur d'éventuelles recommandations générales de sûreté aux fins de l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/2016/CRP.6, en anglais seulement), présenté par le Royaume-Uni;

d) Document de séance intitulé "Proposition tendant à réviser les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.7), présenté par la France;

e) Document de séance sur les pratiques chinoises relatives à la sûreté des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/2016/CRP.12, en anglais et en chinois seulement), présenté par la Chine.

4. Le Groupe de travail, à ses réunions informelles, a poursuivi l'examen des documents de séance mentionnés aux alinéas c) à e) du paragraphe 3 ci-dessus.

5. Le Groupe de travail a révisé son projet de rapport au Sous-Comité (A/AC.105/C.1/L.349). Il a examiné le projet de rapport révisé (A/AC.105/C.1/L.349/Rev.1).

6. Après avoir examiné les résultats obtenus dans le cadre du plan de travail actuel, le Groupe de travail est parvenu à un consensus sur les recommandations provisoires ci-après, qu'il examinera plus avant pendant ses travaux intersessions de 2016:

a) Le Sous-Comité devrait continuer de prodiguer des encouragements et de créer les conditions nécessaires pour que:

i) Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ou qui prévoient ou envisagent de le faire, fassent rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Cadre de sûreté et recensent les difficultés rencontrées et l'expérience acquise dans ce contexte;

ii) Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales ayant une expérience de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace partagent les informations utiles pour résoudre ces difficultés;

iii) Les États membres du Comité ayant une expérience de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace présentent les efforts qu'ils ont déployés lors de missions pour appliquer les orientations définies dans le Cadre de sûreté et respecter l'esprit des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Le Sous-Comité pourrait donner l'occasion aux États membres du Comité et aux organisations intergouvernementales d'entamer une discussion exploratoire au sein du Groupe de travail sur les progrès des connaissances et des pratiques et les possibilités qu'ils offrent d'améliorer le contenu technique et la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

7. Le Groupe de travail a estimé d'un commun accord que des travaux intersessions seraient nécessaires pour qu'il puisse tenir les objectifs de son plan de travail pluriannuel et achever le projet de rapport devant être présenté à la cinquante-quatrième session du Sous-Comité en 2017. Il est convenu de mener ces travaux intersessions au moyen de téléconférences et, si nécessaire, de convoquer une réunion intersessions les 14 et 15 juin 2016, en marge de la cinquante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a décidé de tenir sa première téléconférence le 19 avril 2016.

8. Le Groupe de travail a pris note de la page Web gérée par le Secrétariat, contenant, dans les six langues officielles de l'ONU, les documents et présentations techniques qui avaient été communiqués au Groupe de travail depuis l'adoption du

Cadre de sûreté par le Comité (voir www.unoosa.org/oosa/en/copuos/working-groups/stsc/nps/index.html).

9. À sa 3^e séance, le 25 février 2016, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.
